

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



### CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 28 juin 2018 - 19 h 00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 04 et procède à l'appel nominatif des Elus.

<b>PRÉSENTS</b>	Mmes BOBO, BOYER, CALVO, CANTIÉ, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, LACOSTE, RANGOLY, SIMÉON, VITET et VOISIN Mrs BAË, CHOUARD, GAUBERT, LALANNE, LASCRET, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MARIN, PERROT, PETER et RIVIER
<b>PROCURATIONS</b>	M. BROUSSE a donné procuration à M. RIVIER Pascal M. LERAT a donné procuration à M. MARIN Pierre M. MONROZIER a donné procuration à Mme SIMÉON M. PILET a donné procuration à Mme RANGOLY M. SÉVERAC a donné procuration à M. CHOUARD
<b>ABSENT(E)S</b>	Mmes MALET et MATHIEU-DEBLACHE, M. FRANCHINA
<b>PRÉSIDENT</b>	Mme SIMÉON Françoise, Maire
<b>SECRÉTAIRE</b>	Mme RANGOLY Sylvie
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 3 et 28 mai 2018</li> <li>2 - Billetterie en ligne</li> <li>3 - Rentrée scolaire 2018-2019</li> <li>4 - Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne - Temps Libre Prévention Jeunesse (TLPJ) - année scolaire 2018-2019</li> <li>5 - Garanties d'emprunt sollicitées par l'Association les Jeunes Handicapés pour le rachat du bâtiment du Foyer d'Accueil Médicalisé l'Oustal et de la Maison d'Accueil Spécialisée Al Cantou pour une création/extension</li> <li>6 - Rapport relatif aux actions de Développement Social Urbain au cours de l'exercice 2017 et conditions de leurs financements - Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)</li> <li>7 - Elections des administrateurs devant siéger au Conseil d'Administration du CCAS</li> <li>8 - Rapport d'activité des services de 2017</li> <li>9 - Licence d'autorisation CIPRO pour les copies d'articles de presse</li> <li>10 - Demande d'une subvention auprès de la Région Occitanie pour les travaux d'accessibilité</li> <li>11 - Cession de la navette</li> <li>12 - Vente de deux tondeuses en l'état pour pièces par enchère sur Internet</li> <li>13 - Classement de parcelles dans le domaine public routier</li> <li>14 - Modification du règlement de régime indemnitaire du personnel communal</li> <li>15 - Suppression de la commission de recours</li> <li>16 - Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un agent</li> <li>17 - Création d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité</li> <li>18 - Contrats d'engagement éducatif</li> <li>19 - Règlementation des clôtures - déclaration préalable à l'édification</li> <li>20 - Demande d'une subvention à la Région Occitanie - réalisation d'une étude dans le cadre du programme "bourg-centre"</li> <li>21 - Projet de piste cyclable le long de la route de Seysses</li> <li>22 - Le Muretain Agglo - constitution d'un groupement de commandes RGPD</li> <li>23 - Le Muretain Agglo - rapport de la CLECT</li> <li>24 - Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT)</li> <li>25 - Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch et de ses Affluents (SIAH) - modification des statuts</li> <li>26 - Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement - RÉSEAU 31</li> <li>27 - Motion contre la privatisation de l'exploitation des concessions hydrauliques et plus largement l'énergie et l'eau</li> <li>28 - Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT</li> <li>29 - Questions orales posées par les divers groupes</li> <li>30 - Informations diverses</li> </ol>

Date de la convocation : 21 juin 2018	Date d'affichage : 22 juin 2018
Nombre de membres	
du Conseil Municipal : 33	Présents : 25
en exercice : 33	Votants : 30

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme RANGOLY Sylvie, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", en qualité de secrétaire de séance.

<b>VOTE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

### Questions orales posées par les divers groupes

#### Le groupe "Fonsorbes Source d'Avenir"

1. Sécurisation de la piste cyclable Saint-Lys/Fonsorbes traversant la future RD 37

#### Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Stockage d'encombrants devant des résidences
2. Incitations pour des constructions comprenant des équipements en énergie renouvelable

#### Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Zone Commerciale "la Ménude"
2. Projets immobiliers

### **1 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 3 ET 28 MAI 2018**

Mme le Maire : pour le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mai 2018, je voudrais juste apporter une réponse à M. Lalanne, du groupe "Agir pour Fonsorbes", concernant la convocation de la réunion du Comité de Pilotage du Plan Local de Déplacement et de la commission urbanisme : vous aviez fait remarquer, M. Lalanne, que vous n'aviez pas été invité aux instances en question. Effectivement, vous ne faites pas partie dudit Comité de Pilotage, ni de la commission urbanisme. C'est pour cette raison que vous n'avez pas été invité aux réunions tenues par ces deux instances.

Avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 3 mai 2018 ?

*Arrivée de M. FRANCHINA Philippe à 19 h 06  
à qui Mme MALET Laëtitia a donné procuration*

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Mme Rangoly : pour les deux procès-verbaux, M. Pilet s'était proposé d'aller écouter les enregistrements. Nous nous abstiendrons donc de voter.

Mme le Maire : est-il venu les écouter ?

Mme Rangoly : non.

Mme le Maire : pourtant, depuis le 3 mai, il aurait pu trouver le temps de venir écouter, me semble-t-il.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : concernant ce procès-verbal, je n'étais pas Elu.

Mme De Coux, du groupe Majoritaire : je m'abstiens, j'étais absente.

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 3 mai 2018.

<b>VOTE</b>	Pour :	24
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	6 (Mmes Cantie*, De Coux et Rangoly et MM Mailhé*, Pilet -par procuration- et Rivier) *n'étaient pas Elus au CM du 03/05/18
	Absents au CM du 03/05/18 :	4 (Mmes Bobo, Krier et MM Ibos et Lorrain)

Mme le Maire : avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 28 mai 2018 ?

M. Lorrain, du groupe Majoritaire : je m'abstiens, j'étais absent et représenté.

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 28 mai 2018.

<b>VOIE</b>	Pour :	28
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	4 (Mmes Gosselin et Rangoly et MM Lorrain et Pilet -par procuration-)

## 2 - BILLETTERIE EN LIGNE (délibération n° 2018-117)

M. Rivier, Conseiller délégué à la culture : ce dossier a été examiné par la commission culture du 12 juin 2018, et celle des finances du 25 juin 2018. Il est proposé de signer une convention avec les organismes France Billet et Ticketnet pour la vente en ligne de places de spectacles. Ce dispositif améliorera l'accessibilité à la billetterie et la promotion des manifestations organisées. Une recherche de prestataires a été effectuée et le choix s'est porté sur ces deux organismes. Un des arguments pour le choix de France Billet est que les places de spectacle pourront être retirées au Carrefour Market et à l'Intermarché de Fonsorbes.

La commission par billet sera à la charge de la Mairie, et s'établit de la façon suivante :

France Billet :

- 1,80 € pour les valeurs de billets de moins de 18 €
- 2,00 € pour les valeurs de billets à partir de 18 €

Ticketnet :

- 1,80 € pour les billets jusqu'à 24,99 €

Le tableau comparatif était annexé à la convocation.

Une petite précision : il y a des options payantes sur le site, à la charge du demandeur : envoi postal et e-ticket, ce dernier permettant d'avoir un fichier au format PDF à imprimer chez soi et à présenter lors du spectacle. J'ai obtenu cette précision après la réunion de la commission.

Mme le Maire : vous avez bien compris que c'est pour apporter plus de facilité, rendre plus attractives nos manifestations, puisque ce procédé se fait de manière générale un peu partout. Cela nous permet également d'avoir une publicité au-delà de Fonsorbes. Avez-vous des questions ?

M. Gaubert, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : comme je l'ai dit en commission des finances, les limites sont fixées à 24,99 €. Le débat du mois dernier portait sur un montant maximum de 20 € pour les spectacles les plus chers. Cela veut dire qu'à l'avenir il y aura à nouveau un débat sur l'augmentation des places de spectacles.

Mme le Maire : à priori, nous étions partis sur cette base de 20 € pour les spectacles les plus chers. Je ne sais pas jusqu'où nous serons en capacité d'aller si nous invitons des artistes qui nous coûtent X dizaines de milliers d'euros. Peut-être instaurerons-nous des places plus chères du fait de la renommée de l'artiste. Mais cela me paraît peu probable. Par rapport à ce débat que nous avons effectivement déjà eu, restons raisonnables. Nous sommes donc sur ce tarif là. Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui nous changerions quoi que ce soit. Du coup, nous perdrons 2 € sur les coûts de spectacles dont l'entrée est à 20 € si nous choisissons France Billet, qui me paraît quand même le plus adapté à nos besoins. Cela veut dire que dans les caisses de la commune ne rentreront plus que 18 €. Nous n'avons pas pour autant envisagé d'augmenter le prix du billet à 22 €.

M. Gaubert : ce nouveau système de réservation en ligne est une bonne chose dans la mesure où effectivement cela fera venir des gens de l'extérieur. Mais il ne faudrait pas que cela ouvre la possibilité d'augmenter les entrées des spectacles. Nous pouvons imaginer un spectacle de meilleure qualité qui coûterait plus cher de façon à être plus attractif. Mais néanmoins, ce ne serait pas une raison valable pour augmenter encore les tarifs.

Mme le Maire : oui ... c'est un débat que nous avons déjà eu, nous n'avons pas changé d'avis depuis le mois dernier. Nous sommes tous d'accord sur le même niveau de tarifs.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : pourquoi deux prestataires ?

Mme le Maire : il n'y en aura qu'un. En fait, nous allons en choisir un ...

M. Mailhé : ... ce n'est pas ce que j'avais compris ...

M. Rivier : il y aura les deux parce que pour Ticketnet le lieu de retrait est, entre autres, Cultura, Auchan. C'est donc pour élargir le partage de la "publicité". Cela ne coûte pas plus cher.

M. Mailhé : sachant que sur le dernier Conseil Municipal, nous avons voté le prix du billet d'entrée à 20 € pour un spectacle dont le coût est supérieur à 5 000 € ; Ticketnet me paraît donc plus judicieux puisque nous serons toujours en dessous des 24,99 € ...

Mme le Maire : ... la différence est que les Fonsorbais pourront retirer les billets à Carrefour Market ou Intermarché avec France Billet.

**M. Mailhé** : est-ce que nous prenons la première solution parce qu'il y aura une question de proximité ?

**M. Rivier** : oui.

**M. Franchina**, du groupe Majoritaire : les personnes qui achèteront ces billets-là ne feront pas la majorité, ce sera peut-être 5 % maximum, ce qui fait une faible proportion de billets qui seront vendus à ce tarif-là. Après, il ne faut pas oublier que ce sont des portails qui ouvrent une large porte, qui nous permettront très probablement d'avoir un certain nombre de spectateurs supplémentaires par rapport au spectacle. Donc, je pense que si nous regardons d'un point de vue global, c'est plus un aspect très positif qu'un aspect pénalisant. Je le répète, c'est peut-être 5 %, voire moins, des billets qui seront très certainement pris par l'intermédiaire de ce type de portail.

**M. Rivier** : juste une précision : en fait, c'est un plus. La billetterie du service culturel existe toujours, ce procédé ne la remplace pas.

**Mme Rangoly** : sûrement que cela répond en partie à ma question, qui est le quid des places gratuites. Est-ce que les gens iraient sur ces sites-là pour acheter des places gratuites ? ...

**Mme le Maire** : ... non ...

**Mme Rangoly** : ... car il y a quand même des tarifs à 0 €. Y aura-t-il toujours une vente sur place à l'entrée des spectacles ? J'imagine que tout est prévu : si un spectacle est le samedi ou dimanche soir, il faut que vous ayez les retours des ventes via Internet par les deux sites pour être sûrs de ne pas vendre trop de places au cas où la salle serait pleine, au grand bonheur.

**M. Rivier** : nous avons les réservations en direct : les agents du service culturel se connectent, et elles connaissent le nombre de places vendues. Je dis que cela ne coûte rien en plus, mais en fait cela leur occasionnera plus de travail. Elles devront réserver des zones dans la salle pour Ticketnet, des zones pour France Billet et des zones pour la billetterie locale. Une fois qu'une zone est remplie, elles ouvriront une deuxième zone. C'est ce qu'elles surveilleront. Elles ont testé le concept avec le "Printemps du Rire", cela a très bien fonctionné. Le "Printemps du Rire" réservait 10 places par 10 places. Lorsque 10 places étaient pleines, elles ouvraient une autre zone pour les personnes de ce spectacle, il s'agissait donc de personnes venant de Toulouse.

**M. Gaubert** : je suis tout à fait d'accord avec le fait que c'est un moyen complémentaire, même si au début cela peut être marginal puisque vous parlez d'une dizaine de places, cela peut être aussi une variante d'ajustement. Cela veut dire que si vous ouvrez un spectacle à la location et qu'il ne marche pas forcément, le rôle du service culturel sera de visionner les places qui ne seront pas louées et d'essayer effectivement de les vendre à l'extérieur par ce moyen. Donc, imaginons que demain vous envisagez d'avoir 500 personnes et qu'à la vente directe, à 5 jours du spectacle, vous n'avez vendu que 100 places, si vous avez 400 places vacantes, je pense qu'il faudra effectivement utiliser ce moyen de façon à essayer de remplir la salle. C'est un outil intéressant. Au début, effectivement, il y aura une période de rodage, d'évaluation, mais il faudra que le service culturel soit vigilant sur la capacité à ouvrir ou non certaines places en fonction de l'attrait du spectacle. Il peut effectivement arriver, nous pouvons le voir sur toutes les programmations, que la salle ne soit pas tout le temps pleine. Elle est pleine lorsque le spectacle attire, d'autres spectacles attirent moins et c'est là que cette billetterie en ligne va jouer son rôle, me semble-t-il.

**M. Rivier** : nous l'espérons.

**Mme Rangoly** : dans la continuité, le fait de décider de passer par des tickets internet, est-ce que le service culturel n'arrivait pas à vendre ? Est-ce que c'est parce qu'il n'arrivait pas à faire la promotion du spectacle ? Quel est l'objectif initial ? J'entends que c'est pour favoriser l'accès, la promotion, l'attractivité ...

**Mme le Maire** : ... voilà, je crois que tout a été dit ...

**Mme Rangoly** : ... qu'est-ce que nous avons comme retour sur ce premier spectacle ? Combien de places ont été vendues de cette façon-là et en direct ?

**M. Rivier** : ... nous allons le mettre en place. Pour le "Printemps du Rire", des gens de Toulouse avaient pris des places. Pour répondre à votre question : c'est un plus. Pour réserver les places avant le spectacle, c'est le soir avant 18 h, le samedi qui précède la manifestation. Des personnes ne peuvent donc pas se libérer pour les acheter. Des personnes ont donc demandé pourquoi la commune ne mettrait-elle pas en place la billetterie en ligne. Nous avons dit "pourquoi pas ?". J'ai participé à une formation organisée par le Conseil Départemental : il est fait la promotion de ce genre de réservation, en fonction des outils modernes. De plus, nous en recevions la demande.

**Mme le Maire** propose au Conseil Municipal de procéder à la vente des places de spectacles par Internet, et, pour ce faire, de signer une convention avec France Billet et Ticketnet.

<b>VOI</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**3 - RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019**

**Mme Lacoste**, Adjointe déléguée au secteur "affaires scolaires-enfance-jeunesse" : les effectifs étaient annexés à la convocation. Depuis que vous les avez reçus, nous avons déjà des modifications ; il y en aura durant tout l'été, même si c'est à la marge. Sur l'école élémentaire de la Béouzo, la CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire) était jusqu'à présent limitée à 12 enfants, effectif augmenté l'année dernière à 14 ; nous avons donc 14 élèves inscrits cette année. Sur les effectifs transmis, il était noté 12 enfants. De plus, un élève supplémentaire a été inscrit, les effectifs sont donc portés à 335 et non plus à 332.

Les effectifs sont relativement stables depuis qu'une classe a été fermée sur l'école de la Béouzo en 2014.

Je voulais ajouter deux informations : nos prédécesseurs avaient adopté une délibération laissant libre choix à la commune de l'école d'affectation des enfants, quelque soit leur domiciliation, car il faut compter sur le jeu des ouvertures et fermetures éventuelles de classes sur un groupe scolaire. De plus, au sein même d'un groupe scolaire, il peut y avoir des problèmes d'effectifs sur les niveaux. Nous pouvons par exemple trouver qu'il y a moins d'enfants sur une école que sur une autre. Mais par contre, à l'intérieur de cette école, il peut y avoir beaucoup de CE1. Il est ensuite difficile, au niveau des répartitions de classes et de la façon dont nous allons pouvoir enseigner aux enfants, de répartir les enfants selon leur niveau avec leurs enseignants. Il y a donc beaucoup de paramètres qui font que ce n'est pas simple. L'agent chargée du scolaire y passe beaucoup de temps, avec beaucoup d'attention et de bienveillance. J'en profite ce soir pour la remercier pour tout le travail qu'elle accomplit.

Je voudrais apporter une autre précision : lorsque les enfants arrivent sur la commune, nous ne séparons pas les fratries. C'est-à-dire que si dans la fratrie un enfant est en maternelle et un autre en élémentaire, nous ne les inscrivons pas sur deux groupes scolaires différents ; toutes les fratries sont regroupées sur un même groupe scolaire. Ce qui peut aussi parfois compliquer la tâche car nous pouvons avoir sur un même groupe scolaire des effectifs bas en élémentaire, mais très élevés en maternelle. Il faut donc juger de tout cela, qui se fait toujours en concertation avec les parents, les enseignants, et en particulier avec les Directrices.

**Mme le Maire** : avez-vous des questions par rapport à cette rentrée scolaire ?

**M. Mailhé** : ce n'est pas forcément à propos de cette rentrée scolaire. Il y a une baisse sur la moyenne par classe sur deux écoles : maternelle Trépadé et Cantelauze. Avons-nous une projection sur les années futures ? Parce que je crains que l'Inspection, voyant cette baisse sur deux écoles, ne se permette de nous dire qu'il va falloir penser à fermer des classes. Il faudrait justement justifier, avec toutes les constructions sur Fonsorbes à l'heure actuelle, pour pouvoir dire qu'il faudra faire attention et prévoir. Pouvons-nous avoir une prévision au-delà de N+2, N+3 ?

**Mme Lacoste** : c'est fait, cela fait partie des informations que l'agent chargée du scolaire recherche, en particulier sur l'urbanisme, via tous les permis déposés. Le problème est que lorsqu'une famille dépose un permis de construire, elle ne nous communique pas le nombre d'enfants. Selon les informations détenues à partir de la construction, en fonction de la superficie de la maison, nous pouvons estimer le nombre d'enfants. De plus l'Inspecteur d'Académie est très sensible au fait que les groupes restent tels qu'ils sont. Nous y veillons effectivement sur l'école maternelle du Trépadé : ses effectifs étaient un peu justes cette année, il n'y a ni blocage, ni fermeture pour la rentrée, sachant que sur le groupe scolaire du Trépadé il y a toujours beaucoup d'enfants, beaucoup de mouvements durant l'été. De plus, les constructions du bas des Hournes vont certainement alimenter ce groupe-là. Mais, nous tombons sur le problème dont je vous parlais tout à l'heure : les effectifs de la maternelle sont assez bas : par contre, l'école élémentaire est tout de même assez chargée.

**M. Mailhé** : oui, c'est ce que je veux dire : avoir une estimation pour une anticipation sur les intentions de l'Inspection.

**Mme Lacoste** : nous avons effectivement préparé un dossier, en cas de nécessité de défendre nos effectifs dans l'hypothèse d'une fermeture, sur le raccord de la commune, dès l'année prochaine, à la future station d'épuration de la Salvétat Saint-Gilles. Cette station d'épuration permettra effectivement l'ouverture de zones à la construction.

**Mme le Maire** : sachant que nous avons bien entendu des classes disponibles pour accueillir ces nouveaux arrivants, car je vous rappelle que l'objectif que nous nous étions fixé était de ne surtout pas devoir construire un quatrième groupe scolaire. Nous sommes vraiment sur des effectifs scolaires stables depuis 2014 :

- 2014 : 1 437
- 2015 : 1 414
- 2016 : 1 486
- 2017 : 1 458
- 2018 : 1 442 (avec les 3 élèves ajoutés par Mme Lacoste)

Nous pouvons donc penser que ces effectifs augmenteront légèrement sur les années à venir. Mais, nous avons la marge nécessaire, en terme de locaux, sur les écoles de la Béouzo et de Cantelauze.

**Mme Rangoly** : je vais juste commenter. J'entends, nous pouvons accueillir de nouveaux enfants. Et je constate, sur le groupe scolaire de la Béouzo, que l'école élémentaire est stable, et en particulier en CE2.

**Mme le Maire** : et alors ?

Mme Rangoly : il me semble qu'il y a des discussions concernant un enfant.

Mme Lacoste : non, il n'y a pas de discussion. Je ferai un mail à la commission d'ici ce week-end. Je vous répète ce que j'ai dit tout à l'heure : nous ne séparons pas les fratries, et vous aurez remarqué que si les effectifs élémentaires de la Béouzo ne sont pas très élevés, la maternelle, par contre, a le taux le plus élevé, pratiquement au-delà de 29.

Mme le Maire : sachez que nous avons le souci d'accueillir au mieux les enfants sur nos établissements scolaires, les accueillir dans les meilleures conditions en fonction de leurs âges, d'un éventuel handicap, des fratries. Avez-vous d'autres questions ? Aucune autre question n'est posée. C'était juste une information.

**4 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE - TEMPS LIBRE PRÉVENTION JEUNESSE (TLPJ) - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 (délibération n° 2018-118)**

Mme le Maire : le dispositif "Temps Libre Prévention Jeunesse (TLPJ)" s'adresse au public 8-18 ans et a pour objectif la prévention et la lutte contre le désœuvrement des jeunes. Le projet proposé par le service jeunesse concerne les jeunes de 11 à 18 ans. Les axes principaux pour l'année scolaire 2018-2019 sont les suivants :

- favoriser les initiatives et les projets de jeunes
- participer au moyen d'activités d'animations socioculturelles et/ou sportives à visées éducatives pour le développement et l'insertion des jeunes dans la cité
- continuer le travail de réflexion engagé avec les jeunes sur l'utilisation et l'aménagement de l'espace public sur le secteur de Cantelauze et le Parc de Bidot
- développer des actions de prévention en direction de la population 11-18 ans mais aussi des jeunes adultes de la commune
- mettre en place des actions favorisant le mixage des différents publics et permettant de développer la coopération et la socialisation ainsi que l'aide à l'initiative des groupes de jeunes, notamment en favorisant le travail intergénérationnel

Le budget prévisionnel est de 9 350,00 €, la subvention espérée du Conseil Départemental est de 3 000 €.

Le dossier était annexé à la convocation ; il a été examiné par la commission finances du 25 juin 2018. Avez-vous des questions ? C'est un dispositif que nous mettons systématiquement en place chaque année, avec cette démarche de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, pour des actions de qualité menées par nos services.

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention dans le cadre du TLPJ au titre de l'année scolaire 2018-2019.

<b>VOII</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**5 - GARANTIES D'EMPRUNT SOLLICITÉES PAR L'ASSOCIATION LES JEUNES HANDICAPÉS POUR LE RACHAT DU BATIMENT DU FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ L'OUSTAL ET DE LA MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE AL CANTOU POUR UNE CRÉATION/EXTENSION (délibérations n° 2018-119 à 2018-123)**

Mme De Coux, Adjointe aux finances : ce dossier a été examiné lors de la commission finances du 25 juin 2018. Lors de la séance du 7 juin 2017, M. Borrel, Directeur de l'AJH (Association les Jeunes Handicapés) de Fonsorbes, ainsi que sa collaboratrice, Mme Schmit, avaient présenté le projet de réhabilitation et d'extension du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) l'Oustal de l'AJH.

Aussi, il est proposé d'accepter que la commune se porte caution des différents emprunts contractés par l'AJH dans le cadre du rachat du bâtiment du FAM l'Oustal et des travaux de création/extension, ainsi que pour la MAS Al Cantou.

Le montant à garantir est de 2 150 058,50 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de l'opération de 4 300 117 €, décomposé comme suit :

**Acquisition du FAM l'Oustal par résiliation anticipée du bail emphytéotique avec les Chalets**

- Offre de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations pour :
  - 1 prêt PTP de 1 068 500 €



**Travaux de création de 12 logements pour le FAM l'Oustal et le Foyer de vie Saint-Médard (12 PLS)**

- Offre de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations pour :
  - 1 prêt PLS de 426 500 € et 1 de 331 500 €
  - 1 prêt PHARE de 286 117 € et 1 de 229 540 €
  - 1 prêt PHARE de 41 227 €
- Offre de financement du Crédit Coopératif pour :
  - 1 prêt complémentaire de 82 771 € et 1 de 48 962 €

**Travaux d'extension de la MAS Al Cantou destinés à l'accueil d'autistes (20 chambres)**

- Offre de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations pour :
  - 1 prêt PHARE de 1 472 016 €
  - 1 prêt PHARE de 206 353 €
- Offre de financement du Crédit Coopératif pour :
  - 1 prêt complémentaire de 106 631 €

La Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo a validé les garanties d'emprunts lors du bureau communautaire du 26 juin 2018 pour ce même montant, soit également à hauteur de 50 % du montant total de l'opération.

Il est donc proposé que la commune apporte sa garantie d'emprunts pour ces montants.

Mme le Maire : sachant que c'était une première pour le Muretain Agglo. Ce dossier avait été présenté deux fois en Bureau Communautaire ; le Président était hésitant dans un premier temps car aucune demande de cet ordre-là n'avait été formulée, du moins depuis 2014. Après des échanges nécessaires avec le Directeur et le Directeur Financier de l'AJH, ce dossier a été représenté mardi dernier et validé par l'ensemble du bureau. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal que la commune se porte caution des différents emprunts contractés par l'AJH dans le cadre du rachat du bâtiment du FAM l'Oustal et des travaux de création/extension, ainsi que pour la MAS Al Cantou.

<b>VOIE</b>	<b>Pour :</b>	32
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0

**6 - RAPPORT RELATIF AUX ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN AU COURS DE L'EXERCICE 2017 ET CONDITIONS DE LEURS FINANCEMENTS - DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE (DSU) (délibération n° 2018-124)**

Mme De Coux : le rapport était annexé à la convocation. L'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire d'une commune ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale présente au Conseil Municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport relatif aux actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leurs financements.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines et le montant perçu pour l'exercice 2017 est de 1 789 533 €.

Je vous résume les différentes actions d'équipements et actions d'accompagnement social réalisées durant l'année 2017 :

**ACTIONS D'ÉQUIPEMENTS**

- réhabilitation de la salle polyvalente du Trépapé : 819 335,09 €
- menuiseries du groupe scolaire du Trépapé : 192 295,78 €
- équipements numériques pour les écoles élémentaires : 52 622,39 €
- acquisitions d'équipements et de véhicules électriques pour les services techniques et administratifs : 147 473,59 €
- création d'une aire de fitness : 19 023,65 €
- aménagement des écoles du Trépapé, de la Béouzo et de Cantelauze : 75 747,40 €
- aménagement de la médiathèque : 15 791,64 €
- aménagement du gymnase du lycée : 51 881,83 €
  - Soit un sous-total de : 1 374 171,37 €

**ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

• subvention CCAS :	300 000,00 €
• Point Ecoute Jeunes :	188 464,43 €
• Projet Educatif Local :	1 189 755,23 €
• accompagnement scolaire :	45 000,04 €
• restauration scolaire :	806 347,00 €
• ATSEM :	470 884,00 €
• petite enfance :	459 936,00 €
• subvention aux associations :	134 460,00 €
• animations culturelles :	14 187,74 €
• achat de livres, CD, DVD et de jeux médiathèque et ludothèque :	12 865,69 €
○ Soit un sous-total de :	3 621 900,13 €
○ Soit un TOTAL de :	4 996 071,50 €

Il est donc proposé d'approuver ce rapport de DSU.

M. Lorrain, du groupe Majoritaire : j'ai entendu l'action liée aux ATSEM.

Mme le Maire : c'est payé dans le cadre de l'attribution de compensation.

M. Lorrain : d'accord.

Mme le Maire : nous les payons indirectement, par le biais de l'Agglo.

Avez-vous d'autres questions, d'autres remarques ? *Aucune autre question ou remarque n'est soulevée.*

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport relatif aux actions de développement social urbain de l'exercice 2017 dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**7 - ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS DEVANT SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (délibération n° 2018-125)**

Mme le Maire : lors de sa séance du 28 mai dernier, le Conseil Municipal avait acté la nouvelle composition du Conseil d'Administration du CCAS, suite à la démission de M. Ibos Claude. Il avait été indiqué que si M. Mailhé Christophe souhaitait intégrer cette instance, une nouvelle élection aurait lieu afin de permettre le respect de la représentation proportionnelle des groupes. M. Mailhé Christophe a formulé la demande de participation au Conseil d'Administration du CCAS.

Aussi, il est proposé une nouvelle élection à bulletins secrets de l'ensemble des administrateurs Elus pour siéger au Conseil d'Administration. L'élection doit avoir lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les administrateurs nommés par Mme le Maire ne sont pas impactés par cette procédure.

Pour rappel, le nombre d'administrateurs a été fixé par délibération du 14 avril 2014. Le Conseil d'Administration comprend en nombre égal, outre Mme le Maire qui en est la Présidente de droit, 8 membres élus par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par Mme le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L 123-6.

Suite à la consultation lancée auprès des Présidents des divers groupes représentant le Conseil Municipal, les candidatures sont les suivantes :

**Liste "Fonsorbes Citoyenneté"**

- HERNANDEZ Adda
- BOBO Françoise
- BOYER Michèle
- GOSSELIN Corinne
- LASCRET Yves
- VITET Martine
- LACOSTE Christine
- CALVO Marie-Louise
- BAE Jean-Philippe

**Liste "Agir pour Fonsorbes"**

- DUBOIS Ghislaine
- GAUBERT Jacques

**Liste "Fonsorbes l'Humain d'Abord"**

- PILET Jean-Claude

**Liste "Fonsorbes Source d'Avenir"**

- MAILHÉ Christophe



Mme Hernandez, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté", et M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir", sont désignés assesseurs.

Mme le Maire procède à l'élection des administrateurs devant siéger au Conseil d'Administration du CCAS à bulletins secrets.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- A déduire (bulletins blancs et nuls) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Quotient électoral : 4  
(nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir)

Ont obtenu :

DÉSIGNATION des LISTES	NOMBRE de VOIX OBTENUES	NOMBRE de SIÈGES ATTRIBUÉS au QUOTIENT	NOMBRE de SIÈGES ATTRIBUÉS au PLUS FORT RESTE
Fonsorbes Citoyenneté	23	5	1
Agir pour Fonsorbes	5	1	0
Fonsorbes l'Humain d'Abord	2	0	1
Fonsorbes Source d'Avenir	2	0	0

Les listes "Fonsorbes l'Humain d'Abord" et "Fonsorbes Source d'Avenir" ayant obtenu le même reste, et ayant obtenu le même nombre de suffrages, le siège vacant revient à la liste "Fonsorbes l'Humain d'Abord", M. PILET Jean-Claude étant le candidat le plus âgé.

Sont donc proclamés membres du Conseil d'Administration du CCAS :

Liste "Fonsorbes Citoyenneté"

- HERNANDEZ Adda
- BOBO Françoise
- BOYER Michèle
- GOSSELIN Corinne
- LASCRET Yves
- VITET Martine

Liste "Agir pour Fonsorbes"

- DUBOIS Ghislaine

Liste "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

- PILET Jean-Claude

Mme le Maire : le prochain Conseil d'Administration du CCAS se tiendra lundi à 18 h 00.

**8 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE 2017**

Mme le Maire : nous allons uniquement voir le rapport d'activité des services "Mairie". Concernant celui du CCAS, il sera présenté lors du Conseil d'Administration du CCAS lundi soir, et présenté pour information lors du Conseil Municipal de septembre.

Mme le Maire cède la parole à la Directrice Générale des Services. Le rapport d'activité est présenté par vidéoprojection.

La Directrice Générale des Services : le rapport d'activité complet est à votre disposition, et sera déposé à l'accueil, comme chaque année.

Il s'agit d'un récapitulatif succinct des informations :

163 agents répartis sur 6 pôles d'activité :

- Administration
- Culture
- Jeunesse et sport
- Sécurité-prévention
- Social
- Services techniques

Ces agents sont au service de près de 12 000 habitants.

Quelques chiffres :

## Pôle Administration

### • Accueil

- 20 000 personnes accueillies
- 22 000 appels téléphoniques
- 1 000 dossiers de documents administratifs - il est à noter l'arrêt des Cartes d'Identité en avril, mais reprise prochaine cette année : les locaux sont équipés, nous avons obtenu l'accord de la Préfecture. Nous sommes dans l'attente de la formation du personnel et des cartes d'habilitation.
- 2 400 courriers distribués

Il est à noter pour 2017, la modification des horaires d'ouverture au public.

### • Secrétariat général

- 1 700 missions accomplies (courriers, appels, comptes-rendus de réunions, ...)
- 7 200 courriers enregistrés

A noter pour 2017, la modification des modalités de relations avec les associations (subventions, salles, équipements, manifestations, ...), et le début du diagnostic et des actions pour la sécurité des bâtiments municipaux recevant du public. Une présentation sera faite en Conseil Municipal sur ce thème-là courant 2018.

### • Secrétariat du Conseil Municipal

- 12 Conseils Municipaux
- près de 200 délibérations

### • Service Finances

- 9 budgets gérés, soit
  - 4 000 mandats
  - 1 300 titres de recettes
  - pour un montant de 14 000 000 €
- mise en place de la facturation électronique
- mise en place du Dossier Unique de Demande de Subvention avec beaucoup de rendez-vous avec les associations
- étude relative à la TVA
- mise à jour de l'inventaire
- clôture du SIVOM du canton de Saint-Lys

### • Service Ressources Humaines

- Gestion de carrières et de salaires pour 163 agents
- 76 avancements d'échelon
- 20 avancements de grade
- 2 avancements suite à l'examen professionnel
- 1 avancement suite à l'obtention d'un concours
- 4 dossiers de retraite
- 6 réunions du CT (Comité Technique)
- 3 réunions du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)
- préconisation pour les services techniques : accompagnement sur la mise en place, ainsi que pour le service entretien : nomination de chefs d'équipes, recrutements

La nouveauté pour 2017 : organisation de réunions des Ressources Humaines dans les services, très appréciées par les agents, et règlement pour les équipements de protections individuelles.

### • Service marchés publics

- 8 marchés publics gérés, dont :
  - le marché pour le remplacement des menuiseries du groupe scolaire du Trépadé
  - le marché pour le mobilier urbain
  - le marché pour le choix du maître d'œuvre pour l'extension des locaux du CCAS
- achats
- 11 dossiers de demandes de subventions déposés, avec la gestion des dossiers acceptés et des demandes de paiements

- Service Etat Civil
  - 131 naissances enregistrées
  - 45 dossiers de reconnaissances
  - 38 mariages
  - 47 décès

La nouveauté de 2017 : prise en charge des PACS au 1<sup>er</sup> novembre
- Service Juridique
  - 50 veilles documentaires envoyées
  - 40 recherches juridiques à la demande de services ou d'Elus
  - 14 actes administratifs relatifs à la voirie
- Service des Elections
  - Près de 300 demandes d'inscription
  - 276 radiations

Soit 8 910 électeurs inscrits

Spécifiquement pour 2017 : gestion des scrutins des élections présidentielle et législatives
- Service Acquisitions-Ventes

En plus de la gestion des dossiers en cours :

  - 8 actes signés
  - 4 véhicules vendus
- Service Scolaire
  - 1 424 élèves
  - 190 inscriptions
  - 37 radiations
  - gestion de la régie principale et des 3 sous-régies, pour un montant de près de 98 000 €
  - gestion des transports scolaires avec le Conseil Départemental
  - gestion des assurances :
    - 19 sinistres déclarés
- Service Urbanisme
  - Gestion des actes pour la commune de Fonsorbes
    - 138 permis de construire
    - 10 permis d'aménager
    - 758 dossiers divers (certificats d'urbanisme, déclarations de travaux, déclarations d'intention d'aliéner, ...)
    - 39 conformités de permis
  - Gestion des actes pour la commune de Saint-Lys, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet
    - 57 permis de construire
    - 2 permis d'aménager
    - 279 dossiers divers
  - 2<sup>ème</sup> modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme)
  - Etudes pour la révision de PLU et du Règlement Local de Publicité
  - Etudes pour le Plan Local de Déplacement et le centre ville
  - Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmé pour les bâtiments, validé par la Préfecture
  - Travaux
    - fin des travaux de réhabilitation de la salle du Trépadé ; inauguration le 7 septembre
    - travaux de changement des menuiseries du groupe scolaire du Trépadé
    - acceptation du projet du nouveau cimetière
    - acceptation du projet de rénovation du nouveau local relais par les entreprises et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
    - aménagement des arrêts de bus et des nouveaux feux tricolores pour la route de Tarbes
    - aménagements sécuritaires chemin des Capelliers et chemin de Cantelauze

- Service Communication

La nouveauté pour 2017 : les nouveaux sites Internet et Extranet et nouvelle application mobile

- Gestion du 1<sup>er</sup> budget participatif
- Publications
  - 4 bulletins municipaux
  - 4 programmes culturels
  - guide pratique
  - Atout'Com
  - 53 campagnes d'affichage dans le mobilier urbain
  - Internet
    - ✓ 49 000 visiteurs (36 % d'augmentation ; 15 % d'augmentation pour les pages lues)
    - ✓ 12 publications de newsletters
  - Application mobile
    - ✓ 3 523 téléchargements
  - Réseaux sociaux
    - ✓ 633 publications
    - ✓ création du guide du stagiaire

- Développement Durable

- semaine cinématographique du développement durable
- partenariat avec l'association "2 Pieds 2 Roues"
- continuité des restitutions thermographiques
- plantations d'arbres
- installation de nichoirs
- préparation du projet du Jardin des 13 Vents
- convention signée avec Mac Donald pour les déchets
- participation à des dossiers de projets transversaux (Plan Local de Déplacement, recensement des "Caminous"
- étude pour la piste cyclable du Riouvouet
- centre ville
- changement de luminaires de l'éclairage public
- optimisation de la flotte automobile avec l'achat de véhicules électriques

- Service Informatique

En plus des tâches habituelles :

- participation à la mise en place d'équipements numériques et de tablettes dans les classes élémentaires
- tests de réalisation de plans de reprise d'activité pour pouvoir réagir en cas d'incidents

- Service Développement Economique

- participation au "Défi Emploi" de Saint-Lys
- projet d'illuminations pour les fêtes de fin d'année (achats et mise en place de nouvelles décorations)
- ouverture de commerces supplémentaires dans la Zone Commerciale "les Portes du Gers"
- mise à jour du fichier de la Taxe Locale pour la Publicité Extérieure
- participation au projet de réhabilitation du local en relais-entreprises/tiers lieux
- étude pour la signalétique de la ville : signalétique commerciale et pour les équipements publics

## Pôle Culturel

- Médiathèque

- 2 080 adhérents actifs
- 33 500 ouvrages mis à disposition (CD, DVD, ...)
- 21 animations

- Ludothèque
  - 1 665 jeux
  - 9 animations
  - informatisation
- Programmation culturelle
  - lancement d'une nouvelle programmation en lien avec la réhabilitation de la salle du Trépadé
  - 26 manifestations (expositions comprises)
- Archives
  - réalisation d'une plaquette fixant la règlementation de la consultation
  - versement de 93 mètres linéaires d'archives
  - 3 animations

### Pôle Jeunesse et Sport

- Service jeunesse
  - 18 jeunes en moyenne accueillis au Centre d'Animation Jeunes
  - 141 jeunes en moyenne accueillis au Club Préado, avec une moyenne de 24 jeunes par jour
  - 80 collégiens en moyenne accueillis à l'ALAC (Accueil de Loisirs Associé au Collège) sur la pause méridienne
  - 4 chantiers jeunes
- Service sport
  - projet d'appareil de musculation sur le terrain de la gare avec suivi de sa mise en œuvre
  - création d'un projet global d'aménagement du terrain de la gare (projet en cours)
  - organisation de la nouvelle formule de la fête du sport "tous en sport"
  - préparation de la course cycliste "la Ronde de l'Isard" pour 2018
  - organisation d'une course de cyclocross à Bidot en collaboration avec le club de Lardenne

### Pôle Sécurité-Prévention

- Point Ecoute Jeunes et des Familles
  - actions auprès de 31 jeunes
  - 30 sorties nocturnes
  - 2 animations parentalité
  - permis piétons pour 2 classes
- Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
  - réunions des groupes de travail
  - mise en place du dispositif "rappel à l'ordre"
  - étude pour la mise en place du dispositif "participation citoyenne"
- Police Municipale
  - 78 arrêtés de police rédigés
  - présence pour 18 manifestations
  - 365 surveillances d'habitations dans le cadre des opérations "tranquillité vacances"
  - 406 contraventions au Code de la Route
  - 7 fourrières automobiles
  - présence pour 33 opérations funéraires
  - animations de pistes vélos pour 46 élèves
  - 45 interventions de la SACPA pour les animaux errants

## Pôle Services Techniques

- Entretien des espaces verts
  - 60 ha
  - 30 km de haies
  - terrains de sport
  - début de l'inventaire des espaces verts
  
- Bâtiments
  - entretien de 80 bâtiments
  - 181 demandes d'autorisations de manifestations avec la nouvelle procédure
  - 154 locations de salles
  - nomination de chefs d'équipes et recrutement d'un Directeur Adjoint suite aux préconisations du diagnostic
  - quelques travaux divers (installation des appareils de musculation, création des barrières pour le marché, installation de vidéoprojecteurs dans les écoles, rénovation de la petite salle de Bidot, mise aux normes de bâtiments, sécurisation d'accès de certains locaux)
  
- Navette
  - transport à la demande, le mercredi : 526 trajets
  
- Service Entretien
  - nomination de 3 chefs d'équipes
  - signature d'un marché pour l'entretien de 5 bâtiments
  - charte d'entretien mise en place pour les écoles élémentaires
  - 31 008 m<sup>2</sup> entretenus
    - 42 % de bâtiments scolaires et centre de loisirs
    - 24 % de bâtiments communaux
    - 31 % de bâtiments sportifs
    - 2 % de salles de location

Mme le Maire : c'est une très belle "liste à la Prévert", puisque nous y trouvons effectivement beaucoup de choses. Je voudrais remercier, j'imagine en votre nom à tous, le travail accompli par nos 150 agents, quelles que soient leurs compétences, leurs missions. Ils permettent à la ville d'être ce qu'elle est, même si certains sont critiques sur certains points, notamment sur les espaces verts actuellement. Mais je pense que nous pouvons être indulgents compte-tenu de ce qu'ont été les conditions de météo. En ce qui concerne ce service-là, je les remercie, c'est un plaisir que de travailler avec la plus grande majorité d'entre eux. Encore merci au nom du Conseil Municipal et des Fonsorbais pour le travail accompli tous les jours. En terme de qualité de service public, je pense que la grande majorité des agents est très investie et a bien conscience de la nécessité de donner le maximum d'eux-mêmes au service des Fonsorbais.

Avez-vous des commentaires particuliers à formuler ?

Mme Rangoly : est-il possible de recevoir une copie du rapport s'il vous plaît ?

Mme le Maire : oui, bien sûr, c'est public.

Mme Rangoly : merci.

M. Mailhé : oui, je pense qu'il est important de les remercier. Mettre en chiffres le travail effectué par les agents municipaux est important car cela nous donne une vision du travail effectué. Je pense que tout le monde ne connaît pas le fonctionnement, le travail accompli. Il est donc important de le voir, mais aussi de le diffuser auprès de la population.

Mme le Maire : il y a effectivement le travail qui se voit, et tout celui qui ne se voit pas. Je pense notamment au personnel du service entretien que nous ne voyons pas et qui a une charge de travail particulièrement lourde, avec un travail qui peut être quelques fois très ingrat compte-tenu de l'état dans lequel il trouve les locaux. Le matin, lorsque les enfants, ou les membres des associations arrivent dans les écoles, les gymnases, ils trouvent les locaux impeccables, pas dans l'état où certains les ont laissés la veille au soir. Je pense effectivement que nous pouvons tous les remercier.



**9 - LICENCE D'AUTORISATION CIPRO POUR LES COPIES D'ARTICLES DE PRESSE (délibération n° 2018-126)**

Mme le Maire : il est proposé de signer une convention avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie (CFC) autorisant la réalisation et la diffusion de copies d'articles de presse et de livres pour les besoins des services de la Mairie. Cette convention octroie une licence d'autorisation CIPro (Copies Internes Professionnelles) Villes et Intercommunalités pour la diffusion de copies ou de publications sur le réseau interne de la Mairie. En contrepartie, une redevance doit être versée, elle est basée sur les effectifs susceptibles de réaliser des copies, de les diffuser, ou d'en être destinataires ; les Elus sont compris dans ces effectifs. Cette redevance est revue chaque année en fonction des effectifs. Elle est évaluée à 1 000 € HT pour une année pleine, pour un effectif de 101 à 200 personnes ; pour 2018, elle est réduite de moitié.

Ce dossier a été examiné lors de la commission finances du 25 juin 2018.

C'est l'équivalent de ce que nous payons notamment auprès de la SACEM lorsque nous diffusons de la musique.

Mme Rangoly : quels documents ? Pour quel usage ? Je n'ai pas vu la convention jointe à la convocation.

Mme le Maire : nous vous ferons passer la convention. Il s'agit de tous documents que nous serions amenés à photocopier, quels qu'ils soient : romans photocopiés à la médiathèque, divers écrits, textes juridiques, ...

M. Gaubert : c'est tout ce qui relève du droit de copies ?

Mme le Maire : oui. C'est ce que l'on appelle le "copyright".

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer un contrat avec le CFC pour la souscription à la licence d'autorisation CIPro.

<b>VOIE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	2 (Mme Rangoly et M. Pilet -par procuration-)

**10 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION OCCITANIE POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ (délibération n° 2018-127)**

M. Marin, Premier Adjoint délégué au secteur "aménagement du territoire-urbanisme-VRD-patrimoine communal" : lors de la séance du 11 avril 2018, une délibération avait été prise pour la demande de subvention auprès du Département pour les travaux relatifs à la mise en conformité des bâtiments pour l'accessibilité des personnes handicapées pour 2018. A cette occasion, un point avait été fait sur l'avancement de ces travaux.

Des devis supplémentaires étaient attendus afin de solliciter également une subvention auprès de la Région Occitanie.

Aussi, je vous propose de faire cette démarche dans le cadre du Contrat de Territoire pour les travaux d'accessibilité des bâtiments pour 2018-2019. Le détail était annexé à la convocation.

Le montant prévisionnel des travaux est de 74 964,42 € HT, soit 87 401,36 € TTC. Le taux prévisionnel de subvention est de 30 %.

Ce dossier a été examiné lors de la commission finances du 25 juin 2018.

Mme le Maire : avez-vous des questions ? Nous continuons donc les travaux d'accessibilité, dont le coût total s'élève à 600 000 €, étalés sur plusieurs années. Cela a déjà été évoqué plusieurs fois en Conseil Municipal.

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le coût de l'opération liée aux travaux d'accessibilité dans les bâtiments pour 2018-2019, de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie dans le cadre du Contrat de Territoire, et de s'engager à débiter les travaux dans l'année de programmation, soit 2018.

<b>VOIE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**11 - CESSION DE LA NAVETTE (délibération n° 2018-128)**

Mme le Maire : je vous propose de céder la navette Citroën Jumper Diesel 6 places, avec un aménagement pour personnes handicapées, de novembre 2007, à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Maréchal Leclerc de Saint-Lys, au prix de 6 000 € TTC.

Ce dossier a été examiné lors de la commission finances du 25 juin 2018.

Je crois savoir que lors de cette commission finances, des questions ont été posées sur les raisons de cette vente, et sur le fait que nous n'assurons plus les transports à la demande. C'est cela, M. Gaubert ? Je crois que c'est vous, notamment, qui aviez posé ces questions ? Vous voulez peut-être les préciser ?

**M. Gaubert** : d'autant plus que le rapport d'activité 2017 fait apparaître une activité sur cette navette.

**Mme le Maire** : oui, nous sommes d'accord.

**M. Gaubert** : il faut bien s'assurer qu'il n'y a plus de besoin, au-delà de la nécessité de ne pas à avoir à entretenir un véhicule qui ne sert pas et de l'utilité pour la maison de retraite ; nous sommes d'accord là-dessus. Mais, nous voulons être bien sûrs que ce véhicule, un jour ou l'autre, ne nous manquera pas.

**Mme le Maire** : je vous rappelle que d'avoir adhéré à TISSÉO-SMTC fait que nous n'avons plus la compétence transport ; cette compétence, c'est TISSÉO. Nous avons demandé à TISSÉO d'accepter le principe, c'était une sorte de dérogation accordée, que nous continuions à utiliser la navette pour la desserte d'une partie de la commune, notamment le secteur Aygoulouguo, dans l'attente d'avoir la ligne 315 de TISSÉO. Aujourd'hui, cette ligne passe de façon régulière. Certes, il ne s'agit pas d'un transport à la demande, mais pour autant cette ligne existe. C'est donc l'une des raisons qui font que nous avons décidé de ne plus utiliser la navette. Vous avez également dit qu'il y avait la problématique du coût de l'entretien, du temps passé par un agent pour un service qui dorénavant sera en partie peu utilisé, je dis bien en partie parce que je sais aussi ce que vous allez me rétorquer, le fait peut-être que les horaires ne correspondent pas exactement à ceux qu'ils étaient précédemment puisque nous étions plutôt sur un service à la demande ; mais ce sont ces raisons qui ont fait que nous avons décidé d'abandonner, de ne plus assurer ce service-là.

**M. Mailhé** : je confirme, nous en avons discuté en commission finances. Je ne conteste pas la vente de cette navette, surtout qu'elle doit, depuis 2007, être dans un état qui ne satisfait pas du transport de la personne tous les jours. La question était : est-ce que nous pouvons avoir un besoin de cette navette, ou d'une autre navette à l'avenir, pour les associations, le transport des enfants, le service jeunesse ? Ne serait-il pas judicieux, à l'avenir, d'en avoir une pour toutes ces associations ? Sachant que, même si elles ne font que moins de 9 personnes, beaucoup de petits clubs de sport se déplacent avec moins de 9 personnes, que ce soit sur le département ou sur la région.

**Mme le Maire** : la difficulté est qu'il faut être sûr de revenir lorsque nous partons. Tant que nous circulions sur Fonsorbes, M. Baë ...

**M. Mailhé** : ... oui, pour la navette je l'entends, elle n'est pas prête à circuler tous les jours, ce ne serait pas judicieux de la faire tourner pour du transport de personnes tous les jours. La deuxième remarque porte plus sur le transport urbain. Le cadencement du 315, Aygoulouguo pour rejoindre Fonsorbes, si je me souviens, est de trois passages le matin et trois passages le soir, en semaine. Je ne pense pas qu'il faille le penser ainsi, penser que, parce qu'il y a le 315, nous n'avons plus besoin de navette pour Aygoulouguo. Sachant que les personnes qui habitent côté Fontenilles auront aussi du mal pour rejoindre les lignes 116 ou 315. Je ne suis pas contre la vente de ce véhicule, mais je pense qu'il faut repenser le système d'un véhicule collectif pour les associations, le service jeunesse, au service de la commune.

**M. Baë**, Adjoint délégué au transport : je voulais juste préciser qu'effectivement depuis l'arrivée de TISSÉO, nous bénéficions du service de Mobibus. Il faut savoir qu'il s'agissait d'une navette équipée pour le transport de personnes handicapées, ce qui explique pourquoi elle n'avait que six places. Maintenant, les personnes handicapées bénéficient d'un service de porte à porte avec Mobibus. Il y a effectivement eu l'apparition de la ligne 315, et avons également mis dans la balance la faible utilisation de la navette. Concernant la navette elle-même, elle est vieillissante, elle a dépassé 200 000 km, et la valeur de revente était encore intéressante à ce stade. 6 000 € pour le véhicule, je trouve que ce n'est pas négligeable compte-tenu de son état général et de son kilométrage.

Pour répondre à M. Mailhé, concernant le cadencement de la ligne 315, nous avons effectivement été interpellés lors du dernier conseil de quartier de Bidot sur ce cadencement qui ne correspondait pas tout à fait à ce que les gens souhaitaient. Nous avons donc demandé à Denis Barrère, notre correspondant du Muretain Agglo, de le modifier.

Ensuite, nous avons un projet de mise à disposition d'un mini-bus 9 places, financé par de la publicité.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la cession de la navette à l'EHPAD Maréchal Leclerc de Saint-Lys, au prix de 6 000 € TTC.

<b>VOIE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**12 - VENTE DE DEUX TONDEUSES EN L'ETAT POUR PIÈCES PAR ENCHÈRE SUR INTERNET (délibération n° 2018-129)**

Mme le Maire : il est proposé de procéder à la vente de deux tondeuses pour pièces, par enchère sur Internet.

La plate-forme de courtage aux enchères par Internet, "Agorastore", avait été retenue par délibération du 29 avril 2013.

Les biens concernés sont :

TONDEUSES	MISE A PRIX
Marque CROSSJET, autoportée, vendue en l'état pour pièces	300,00 €
Marque TORO, tractée, vendue en l'état pour pièces	50,00 €

Il est proposé d'autoriser la vente de l'ensemble des biens selon le prix enchéri final.

Ce dossier a été examiné lors de la commission finances du 25 juin 2018.

Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la vente de ces deux tondeuses selon le prix enchéri final.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**13 - CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER (délibération n° 2018-130)**

M. Marin : dans le cadre de la mise à jour du plan cadastral, il est proposé de classer les parcelles suivantes dans le domaine public routier :

- rue des Encatats et impasse du Matmale : BO 264
- chemin Canto Laouzetto : BO 249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-265-268-269-270-271-272-273-275-276
- rue Déodat de Séverac : BO 230-236-242

Les plans étaient annexés à la convocation.

Cela pose problème pour inclure dans le domaine public les parcelles qui ont été transférées d'office suite à l'enquête publique.

Mme le Maire : pourquoi cette phrase ?

M. Marin : cette phrase est effectivement mystérieuse.

Mme le Maire : c'est pour dire que c'est compliqué.

M. Marin : de toute façon, il est nécessaire de classer ces parcelles. Si nous ne le faisons pas, nous ne pouvons pas faire les travaux de rénovation de la rue Déodat de Séverac et du chemin Canto-Laouzetto. Ces travaux, pour ces deux voies, devraient débuter courant septembre. Il faut donc que la commune soit propriétaire de l'ensemble de la voirie pour procéder à ces travaux.

Mme le Maire : avez-vous des questions ? Nous finirons par rattraper le retard sur les transferts d'office.

M. Perrot, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : vous dites que les travaux commenceront en septembre. Par contre, nous n'avons pas eu les plans de ces futurs travaux.

M. Marin : en commission, un an auparavant, nous avons présenté les plans, les profils, les études. La semaine prochaine, nous aurons une réunion finale avec le bureau d'étude OTCE chargé de ces travaux. Nous mettrons au point les dernières touches compte-tenu du fait que nous sommes revenus en arrière sur l'effacement des réseaux qui nous auraient coûté beaucoup trop cher, que nous n'arrivions pas à financer.

Mme le Maire : une réunion publique est également prévue avant le début des travaux. D'ores et déjà, les riverains avaient été informés de ce qui allait être réalisé, c'est-à-dire un busage des fossés, trottoirs, places de stationnement, réfection complète de la voie. Nous les réunirons donc pour leur présenter le projet. De toute façon, nous n'avons pas beaucoup de choix quant à l'aménagement de la voie. Nous leur communiquerons la date du début des travaux et leur durée estimée.

M. Perrot : vous ne connaissez pas encore la date de cette réunion ?

Mme le Maire : elle n'a pas été fixée puisque nous attendions que ...

M. Perrot : ... si les travaux commencent en septembre, s'il faut la faire légèrement avant ...

**M. Marin** : en ce qui concerne le chemin Canto-Laouzetto, nous avons déjà fait deux réunions avec les riverains. En ce qui concerne la rue Déodat de Séverac, nous la ferons dès que nous aurons l'étude définitive de sa réfection.

**M. Perrot** : si vous pouviez nous fournir les plans, excusez-moi.

**M. Marin** : oui, bien sûr. C'est tout à fait possible puisqu'ils sont numérisés, nous pourrions vous les transmettre.

**M. Perrot** : merci.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer les parcelles ci-dessus détaillées dans le domaine public routier.

<b>VOIE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### **14 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL (délibération n° 2018-131)**

**M. Lascret**, Conseiller délégué au secteur "ressources humaines et dialogue social" : l'ensemble des dossiers relatifs au personnel communal a été examiné par la commission du personnel des 4 et 18 juin 2018, ainsi que par le Comité Technique des 13 et 27 juin 2018.

Le régime indemnitaire, basé sur le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), a été instauré par délibération du 24 mars 2016.

La note de présentation du projet de modification du régime indemnitaire était annexée à la convocation.

Des réunions ont eu lieu avec les délégués du personnel les 18 et 25 mai 2018, et les 1<sup>er</sup> et 15 juin 2018.

La commission du personnel s'est réunie le 4 juin 2018. Le projet a été soumis au Comité Technique le 13 juin 2018 au cours duquel les représentants du personnel ont voté "contre". Une nouvelle réunion de la commission du personnel s'est tenue le 18 juin et le Comité Technique a examiné à nouveau ce dossier le 27 juin 2018, les représentants du personnel ont demandé une modification concernant les contractuels. Donc, la proposition suivante a été faite : les contractuels présents dans la collectivité depuis plus de deux ans bénéficieront du Régime Indemnitaire (IFSE et CIA). Donc, cela modifie le document transmis avec la convocation. Au final, les représentants du personnel ont voté "contre" à nouveau lors du Comité Technique du 27 juin.

#### **Projet de la nouvelle application du RIFSEEP :**

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle
- le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir

C'est un régime de cotation basé sur des critères auxquels sont attribués des points.

#### **Points nécessitant une révision du régime actuel :**

- l'IFSE doit valoriser l'expérience professionnelle. Ce point n'était pas détaillé dans la précédente version. Il a donc fallu appliquer des critères spécifiques à cette notion.
- la part de l'IFSE doit être supérieure à la part CIA. Ce qui n'était pas le cas pour les régimes les plus bas.
- valoriser les agents investis

#### **Bénéficiaires :**

Le présent régime indemnitaire est appliqué aux agents titulaires et stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois concernés. Les agents non titulaires sur des emplois permanents, et les agents non titulaires contractuels non permanents au-delà de deux ans d'ancienneté, bénéficieront d'un régime indemnitaire dans la limite des textes applicables à leur grade. Pour information, tous les grades n'ont pas encore de décrets d'application du RIFSEEP. Dans ce cas, il est possible d'appliquer le principe du RIFSEEP et de le transposer sous une autre dénomination.

### L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps ou statut d'emploi sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Un nombre de points est affecté à chaque critère. La valeur du point est rattachée à un niveau hiérarchique. Annexé à la convocation, le tableau décrit, en fonction des niveaux hiérarchiques, de la Direction Générale aux agents de service, la valeur des points "fonction" et celle des points "expérience", ainsi que le coût représenté.

Les critères de l'IFSE sont issus du travail réalisé suite aux premières réunions de la commission, d'après un document établi par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Annexés à la convocation, les tableaux décrivent l'ensemble de ces points :

- 10 critères sur les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- 7 critères sur la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- 19 critères sur les sujétions particulières ou le degré d'exposition au regard de son environnement territorial

L'IFSE est également modulée en fonction de l'expérience professionnelle évaluée sur les critères complémentaires, au nombre de 13, qui permettront d'affiner la cotation de chaque agent.

Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne, qui a étudié la proposition actuelle, nous a demandé de nous conformer au décret 2010-997, à savoir :

"Concernant les indisponibilités physiques, la part IFSE du RIFSEEP sera maintenue dans les mêmes conditions que le traitement durant les congés suivants :

- congés de maladie ordinaire (traitement maintenu pendant les 3 premiers mois, puis réduit de moitié pour les 9 mois suivants)
- congés annuels (plein traitement)
- congés pour accident de service ou maladie professionnelle (plein traitement)
- congés de maternité, de paternité et d'adoption (plein traitement)

Elle sera suspendue en cas de congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie."

En effet, le Centre de Gestion a rappelé qu'en aucun cas, le régime indemnitaire d'une collectivité territoriale ne pouvait être plus avantageux que le régime applicable à l'Etat.

Le montant de l'IFSE est réexaminé :

- en cas de changement de fonctions
- tous les 4 ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent
- en cas de changement de catégorie à la suite d'une promotion
- en cas de comportement professionnel impactant négativement le service public ou de non investissement pérenne (sur rapport de la hiérarchie ou des Elus)

Pour rappel, l'IFSE est versée mensuellement.

### Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Sur le précédent régime, les montants du CIA étaient, en fonction des groupes hiérarchiques, de 1 200 €, 1 260 € ou 1 320 €. Sur cette nouvelle version, 1 000 € ont été affectés à l'IFSE et donc versés mensuellement.

Le CIA est versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir. L'appréciation de la manière de servir s'inspire de l'entretien professionnel. Dès lors, il sera tenu compte de la réalisation d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et de présence.

Le CIA est donc fixé sur une base d'un montant de 200 €, 260 € ou 320 €, qui peut être valorisée par des critères issus de l'évaluation professionnelle.

Sont appréciés les critères suivants, selon les niveaux d'attentes fixés par l'évaluation professionnelle, à savoir :

- supérieur aux attentes (valeur du point : 2)
- conforme aux attentes (valeur du point : 0,5)
- inférieur aux attentes (valeur du point : 0)

Les critères instaurés pour cette évaluation sont les suivants :

- respect du service public
- travail rendu
- savoir être

Un nombre de points est affecté à chaque critère. Cela peut faire un total maximum de 6 points. La valeur du point est fonction du nombre de points obtenu :

- de 0 à 2 points : 20 €
- de 2,5 à 4 points : 30 €
- de 4,5 à 6 points : 50 €

La base du CIA (200 €, 260 € ou 320 €) sera impactée par une prise en compte de l'absentéisme sous forme de pourcentage de la façon suivante, au titre de la continuité du service et de la manière de servir :

- moins de 10 jours d'absence : 0 % de retenue
- de 11 à 20 jours d'absence : 25 % de retenue
- de 21 à 30 jours d'absence : 50 % de retenue
- de 31 à 40 jours d'absence : 75 % de retenue
- au-delà de 41 jours d'absence : 100 % de retenue

Le coût total annuel de ce régime indemnitaire est une plus value sur le budget 012 d'environ de 35 000 €, reconstitué à l'équivalent de l'année 2017.

Sont pris en compte tous types d'absence, en dehors des congés annuels, autorisations spéciales d'absences et RTT. Les jours pour garde d'enfants ne seront pas comptabilisés dans ces absences.

Le CIA est versé annuellement au mois de décembre. Le coût estimé du nouveau régime indemnitaire comprend une augmentation de l'ISFE pour 38 agents. Son objectif a été de correspondre aux termes utilisés par Mme le Maire dans son courrier accompagnant les chèques Cadhoc de la fin d'année 2017 : *"du fait de leur implication, certaines et certains d'entre vous, qui ont dû s'arrêter du fait d'une pathologie avérée, peuvent s'estimer pénalisés. Pour ceux-là, un travail est en cours concernant le régime indemnitaire dont nous souhaitons qu'il aboutisse rapidement : le présentéisme ne doit pas être la seule variable prise en compte. Les agents investis, forces de propositions et porteurs d'initiatives qui vont dans le sens d'une amélioration du service doivent être reconnus à leur juste valeur. Cela doit se traduire au travers de la bonification de leur rémunération."*

Les agents concernés par l'augmentation de l'IFSE sont les suivants :

- 5 responsables de service (culture, CAJ, administratif)
- 7 chefs d'équipes, responsables adjoints et référents (culture, entretien, services techniques)
- 11 administratifs
- 4 de la Police Municipale et prévention
- 4 du service culturel
- 5 des services techniques et entretien
- 2 contractuels permanents

Etait annexé à la convocation un tableau représentant des exemples d'application sur des cas réels (base du CIA, application des critères, l'absentéisme et le nouveau montant proposé).

Lors de la dernière commission du personnel, les membres de cette dernière ont décidé de ne pas proratiser la part "critères" pour les agents à temps non complet.

**M. Lalanne**, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : au cours du Comité Technique, les représentants du personnel ont voté "contre". Ont-ils exposé les motifs détaillés ou pas de leur opposition ?

**Mme le Maire** : non.

**M. Lascret** : la raison principale qu'ils évoquent pour avoir voté "contre" est le fait que dans le précédent régime indemnitaire, les agents de Catégorie C avaient 1 200 € sur le CIA, versés en deux fois. Or, dans la nouvelle version, 1 000 € ont été prélevés et reversés sur l'IFSE, garantis et versés mensuellement ; le solde de 200 € reste sur la base du CIA, sur lequel est appliqué un absentéisme. C'est le principal reproche qu'ils nous font : hier, l'agent pouvait, même avec l'absentéisme, percevoir les 1 200 €. Or, aujourd'hui, il n'a plus l'assurance d'avoir ces 200 € en cas d'absentéisme.

**Mme le Maire** : sachant que les 200 € peuvent être compensés, même en cas d'absence, pour un agent particulièrement investi ; il pourra bénéficier de la part modulable du CIA que nous avons rajoutée.

**M. Lascret** : qui elle pourra aller jusqu'à 300 €.

**M. Mailhé** : j'ai essayé de m'adapter à ce système de la fonction publique parce que je ne le connaissais pas. En le lisant rapidement, j'ai vu sur l'IFSE un point qui est assez choquant, mais je ne pense pas que nous y puissions grand-chose. Mais, nous pouvons l'améliorer nous-mêmes. Ainsi que trois points sur le CIA.

Sur l'IFSE, nous voyons qu'il sera suspendu en cas de congés de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie.



**Mme le Maire** : c'est la loi.

**M. Mailhé** : oui, je sais, c'est la loi ; c'est la double peine : "j'ai un cancer et je perds mon salaire".

**Mme le Maire** : c'est pour cela que nous conseillons aux agents, c'est Mme Bobo qui a souligné cela lors de la commission du personnel, de souscrire une assurance pour perte de salaire.

**M. Mailhé** : j'allais y venir. Il est possible d'avoir une mutuelle labellisée avec une option "maintien de salaire" même avec l'IFSE. Est-ce que, pour les agents qui la prendraient, je ne sais pas si certains l'ont prise sur Fonsorbes, il serait possible de faire un geste communal, et de dire "si vous prenez cette option, nous vous aidons à l'avoir et vous n'aurez pas cette double peine" ? Parce que dans le malheur, nous pouvons aussi ne pas perdre d'argent.

**Mme le Maire** : c'est un sujet qui a été évoqué. Mais compte-tenu du surcoût pour la collectivité, aujourd'hui cela n'a pas été retenu.

**M. Mailhé** : combien d'agents ont-ils ce type de mutuelle ?

**Mme le Maire** : je ne sais pas. La Directrice des Ressources Humaines l'avait regardé ...

**La Directrice des Ressources Humaines** : nous ne sommes pas forcément au courant.

**M. Mailhé** : c'est une question, il faudrait recenser, faire un chiffrage et l'étudier. C'est pour les agents, c'est un côté social, une aide. Nous ne pouvons pas avoir cette double peine.

**M. Lascret** : prendre cette complémentaire est une démarche personnelle des agents. Il sera difficile pour nous d'identifier ...

**M. Mailhé** : ... personnelle, mais s'ils prennent des mutuelles labellisées, c'est l'Etat, c'est nous.

J'ai trois autres remarques à faire sur le CIA. Si j'ai bien compris le système, le CIA est un peu le 13<sup>ème</sup> mois assujéti à des critères ...

**Mme le Maire** : ... c'était le 13<sup>ème</sup> mois puisque jusqu'à présent ils percevaient 1 200 €. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas puisque les bases sont différentes.

**M. Mailhé** : j'ai donc trois questions : dès lors, il sera tenu compte de la réalisation d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et de présence. L'objectif présence, nous pouvons le chiffrer, qualitatif, nous pouvons le voir, mais quantitatif, pour moi c'est du chiffre à nouveau, c'est une petite politique du chiffre. Est-ce que vous allez aujourd'hui, par exemple, demander à un agent de tailler 30 mètres de haies ...

**Mme le Maire** : ... je ne pense pas que ce soit sur la longueur de haies taillées. Ce sera plus sur la qualité du travail fourni.

**M. Mailhé** : voilà. Est-ce qu'il sera possible de préciser ? Si je suis agent, je vais me sentir un peu surveillé, et me dire "je n'ai pas fait assez" ; "je vais vouloir en faire plus, mais la qualité va tomber." Il va donc falloir trouver un équilibre là-dessus.

**Mme le Maire** : des objectifs sont fixés lors des évaluations. Lors de la lecture des évaluations de l'année suivante, c'est à partir des conclusions établies par les responsables qui procèdent aux évaluations, que la qualité, ou la quantité du travail, est estimée.

**M. Mailhé** : je pense qu'il faudra fixer des critères assez "propres".

**Mme le Maire** : la Directrice des Ressources Humaines me précise que la quantité est le nombre d'objectifs remplis.

**M. Mailhé** : voilà. Il faudra peut-être le préciser parce que si nous présentons cela aux agents, ils ne comprendront pas.

Le point suivant, c'est la notation : la valeur du point pour le critère "supérieur aux attentes" est de 2, pour celui "conforme aux attentes", elle est de 0,5 et pour celui "inférieur aux attentes", elle est de 0. Je peux le comprendre. Sauf que 0,5 est plus proche de 0 que de 2.

**M. Lascret** : tout à fait.

**M. Mailhé** : donc, là aussi, où sera la motivation si l'agent se dit "je n'ai que 0,5 point si je fais mon travail normalement" ? Je pense que cela peut s'étudier, cela peut ne pas être compris par les agents.

**M. Lascret** : ce complément, que nous ajoutons sur le CIA, n'existait pas jusqu'à présent. Cela signifie que, un agent qui accomplira le travail attendu en termes de respect du service public, de travail rendu et de savoir être, aura 3 x 0,5, soit 1,5 point, soit 30 € qu'il ne percevait pas hier. Il a donc une reconnaissance pour avoir accompli son travail. Ce que nous avons souhaité faire surtout avec ce double système de "conforme aux attentes : 0,5 point et supérieur aux attentes : 2 points", et de valeur du point qui augmente en fonction du nombre de points, c'est d'avoir une valorisation des agents qui soit exponentielle en fonction de l'atteinte de ces critères. Ainsi, nous pouvons véritablement arriver à motiver les agents ; dès qu'un des critères passera à 2, cela leur permettra d'obtenir une somme non négligeable. Sachant que nous partons d'un complément qu'ils n'avaient pas auparavant, c'est donc un paramètre que nous ajoutons. Il ne faut surtout pas l'oublier. Nous pouvons rester au régime indemnitaire actuel, mais à ce moment-là, ce complément-là n'existe pas.

**M. Mailhé :** je peux l'entendre. Mais, le problème, c'est visuellement ; 0,5 est plus proche de 0, c'est ce que j'ai vu en premier. Je pense donc que c'est ce que l'agent verra en premier. Je pense que c'est un point qui peut être rediscuté, vu un peu plus profondément.

Le dernier point que j'ai vu sur le CIA, je pense que c'est une erreur, ou alors je n'ai pas vraiment compris le fonctionnement du CIA, c'est le cas 4 ...

**La Directrice des Ressources Humaines :** ... oui, c'est une erreur de calcul ...

**M. Mailhé :** ... le cas 4, j'ai trouvé entre 290 et 365.

J'insiste sur le point "conforme aux attentes". Ensuite, je tiens à dire que c'est un bon RIFSEEP, je ne vais pas m'opposer systématiquement à ce RIFSEEP-là. Surtout lorsque vous précisez dans une lettre adressée aux agents, je l'ai lue, que le présentisme n'est pas la seule variable prise en compte. Je pense que c'est important, l'absentéisme peut être volontaire, mais peut être subi. On peut être absent volontairement, mais on peut l'être par ce qu'on est réellement malade.

**Mme le Maire :** oui.

**M. Lascret :** c'est bien pour cela que nous avons mis en place ce complément sur le CIA parce que nous connaissons les agents, nous savons que certains agents ont des pathologies qu'ils ne maîtrisent pas, mais qui, le reste du temps, lorsqu'ils sont présents, ils sont excessivement investis et rigoureux sur le respect du service public, leur savoir être ou sur le travail rendu. Ces agents-là auront donc ce complément sur leur CIA, qui compensera, tout ou en partie, nous pouvons l'espérer, l'absentéisme qu'ils auront eu.

**M. Gaubert :** vous avez fait référence à un coût. S'agit-il d'un coût global ou d'un surcoût ?

**Mme le Maire :** c'est un surcoût.

**M. Lascret :** c'est un coût global complémentaire par rapport à la masse salariale actuelle. Aujourd'hui, nous avons une masse salariale, et le fait d'appliquer ce nouveau régime indemnitaire avec l'IFSE et le CIA amènera une dépense complémentaire d'environ 35 000 € sur une reconstitution de l'année 2017.

**M. Gaubert :** donc, c'est un surcoût ?

**M. Lascret :** c'est un investissement de la collectivité, oui, de 35 000 €.

**M. Gaubert :** vous avez dit aussi qu'aujourd'hui ce régime était plus favorable que le régime antérieur pour à peu près trois quarts des agents.

**Mme le Maire :** non, ce n'est pas ce qui a été dit. Pour 40 agents, du fait de ce qu'est leur poste aujourd'hui, lorsque nous avons fait leur cotation, nous nous sommes rendu-compte que cela majorait le régime indemnitaire qu'ils percevaient jusqu'à présent. Ils étaient donc "sous cotés". Un autre chiffre est intéressant à connaître, à savoir : 67 % des agents de la collectivité ont aujourd'hui un régime indemnitaire supérieur à ce que leur donnerait la cotation si nous l'appliquions stricto sensu.

**M. Gaubert :** c'est ce que je voulais dire. Aujourd'hui, effectivement, des agents bénéficieraient, avec ce nouveau calcul, d'un régime indemnitaire inférieur si vous appliquez stricto sensu les règles.

**Mme le Maire :** c'est cela.

**M. Lascret :** dans l'expérience professionnelle, il y a le critère de pondération. Il permet, en fonction de chaque agent, de maintenir l'acquis de la valeur du régime indemnitaire qu'il possède à ce jour. Cela représente donc 67 % d'agents qui, aujourd'hui, vont avoir un régime indemnitaire supérieur avec cette nouvelle cotation établie.

**M. Gaubert :** je voudrais juste finir en disant, ce que j'ai déjà dit en CT, que la notion d'équité me semblait essentielle. Ce qui est important, aussi, c'est que l'attribution de ce régime doit se faire sur des considérations objectives, à savoir une évaluation qui quantifie précisément les objectifs fixés et leur atteinte. Je pense donc que si nous arrivons à réaliser cela, nous aurons peut-être atteint quelque chose qui répondra à vos questions, à vos attentes. Mais personnellement, me semble-t-il, la notion d'équité est essentielle dans ce système. Ce qui n'était pas le cas dans la précédente version, pour laquelle nous avons effectivement voté "contre" pour des raisons de plus d'égalitarisme que d'équité.

**Mme Rangoly :** je ne suis pas sûre de tout comprendre, mais là vous dites, dans les projections par rapport au passé, je comprends bien que l'on ne puisse pas se projeter, savoir ce qu'il se passerait, mais 40 agents auraient un régime indemnitaire, le RIFSEEP, supérieur à ce qu'ils ont perçu en 2017. Vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait 150 agents, cela signifie que 110 perdront ...

**Mme le Maire :** vous n'avez pas compris ...

**M. Lascret :** ... non. 38 agents pour lesquels l'IFSE, c'est-à-dire la prime versée mensuellement, sera supérieure à ce qu'elle était précédemment parce que le nouveau calcul de la cotation de leur poste et de leur expérience professionnelle fait qu'ils se retrouvent avec un nombre de points pour lesquels il est nécessaire de leur donner plus de régime indemnitaire mensuel. Ensuite, cela ne signifie pas que cette prime baisse pour les 110 autres ; pour eux, elle est maintenue. C'est justement ce que nous disions, à savoir que tous ceux qui avaient à ce jour un régime indemnitaire plus favorable que leur cotation, celui-ci est maintenu au

travers de leur critère de pondération. Cela représente donc 67 % des agents ayant un régime indemnitaire maintenu, que nous ne touchons pas.

**Mme Rangoly** : les Elus du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" sont contre le principe du salaire au mérite individualisé. D'ailleurs, les agents de la commune ont fait grève le 10 mars 2016, et les arguments qui ont été exposés lors des deux Conseils Municipaux suivants sont toujours d'actualité. Je ne les détaillerai pas, ainsi, nous voterons "contre".

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement de régime indemnitaire du personnel communal.

<b>VOTE</b>	Pour :	30
	Contre :	2 (Mme Rangoly et M. Pilet -par procuration-)
	Abstention :	0

## 15 - SUPPRESSION DE LA COMMISSION DE RECOURS

**M. Lascret** : avant de commencer ce point, pour finir le point précédent, je voudrais juste apporter tous mes remerciements aux agents des Ressources Humaines, et plus particulièrement à la Directrice Adjointe qui a procédé à de nombreux calculs, mais bien sûr également à la Directrice Générale des Services qui nous a beaucoup aidés sur ce sujet, et surtout à la Directrice des Ressources Humaines que, depuis six mois, nous sollicitons énormément, qui a mis de côté de nombreux dossiers, qui nous a sorti un régime indemnitaire qui, j'espère, tiendra la route durant de longues années. Merci.

Dans le cadre de la modification du règlement de régime indemnitaire du personnel communal, il est proposé de supprimer la commission de recours créée par délibérations des 9 octobre 2012 et 23 juin 2015, et modifiée par délibération du 30 novembre 2016. En effet, le nouveau dispositif de Complément Indemnitaires Annuel proposé dans le cadre de la modification du régime indemnitaire du personnel communal est un système de valorisation et non dégressif.

**M. Gaubert** : en Comité Technique, je vous ai effectivement interpellés sur cette suppression. Après en avoir discuté avec notre groupe, nous ne partageons pas la nécessité de cette disparition dans la mesure où ce régime, même s'il est, comme je l'ai expliqué hier, donné de façon plus arithmétique que lié à l'appréciation. Néanmoins, je pense que s'il y a un problème, si un agent veut effectuer un recours, j'ai compris que ce serait un recours hiérarchique direct, c'est-à-dire auprès des Directrices des Services. Il est important qu'il puisse y avoir des représentants des différents groupes au sein de l'instance qu'est le Conseil Municipal pour pouvoir apprécier ce niveau de recours. C'est pour cette raison que nous voterons "contre" cette suppression.

**Mme le Maire** : la commission de recours ne s'exerçait que sur le CIA, pas sur l'IFSE.

**Mme Rangoly** : je m'étonne de la suppression de ce moyen de recours qu'avaient les agents. Il y a quand même pas mal de points qui en mon sens sont un peu suggestifs, j'espère ne pas me tromper en parlant de CIA, il y a quand même des notions de curiosité, de polyvalence, de soucis de rendre-compte, d'impact sur l'image ....

**M. Lascret** : ... là, vous êtes sur l'IFSE, donc sur une cotation du poste qui ...

**Mme Rangoly** : ... mais malgré tout, je trouve utile qu'un agent puisse faire un recours sur une décision qui lui semblerait non conforme, ou injuste.

**Mme le Maire** : je ne suis pas sûre que les 40 agents qui bénéficieront d'une majoration de leur IFSE, contre laquelle vous avez voté tout à l'heure, viennent solliciter quelque commission de recours que ce soit.

**M. Mailhé** : pour moi, la commission de recours peut être utile, pour plusieurs raisons, notamment pour la subjectivité des critères dont nous avons parlé tout à l'heure. Pour cette année, oui, 40 agents percevront un supplément. Mais, pour les années à venir, s'il y a un problème, s'ils ont une question, s'ils ne sont pas d'accord, auprès de qui s'adresseront-ils ?

**Mme le Maire** : nous sommes bien d'accord ? Cela ne touche pas l'IFSE. Il ne s'agit que de la partie CIA.

**M. Mailhé** : oui. Mais auprès de qui pourront-ils s'adresser s'il n'y a plus de commission ?

**Mme le Maire** : ils s'adresseront auprès de leur responsable administratif.

**Mme Rangoly, hors micro** : qui les a notés.

**Mme le Maire** : ce n'est ni la Directrice Générale des Services, ni la Directrice Générale Adjointe qui noteront les agents. Les responsables de services, les chefs d'équipes, éventuellement l'adjoint en charge du service, plusieurs interlocuteurs sont totalement aptes à émettre un avis sur le comportement des agents. De manière générale, lorsque nous discutons d'un agent, nous nous retrouvons sur la même considération, en plus ou en moins.

**M. Mailhé** : nous oublions un interlocuteur : les syndicats.

Mme le Maire : je crois que la concertation avec les syndicats, sur la collectivité de Fonsorbes, est tout à fait régulière. Je ne participe pas à toutes ces rencontres, mais M. Lascret et la Directrice des Ressources Humaines rencontrent les syndicats au moins une fois par mois. Tout est abordé, à la fois les problèmes généraux, mais également les problèmes particuliers, qui peuvent éventuellement faire l'objet de discussions informelles. Tout peut être dit, tout peut être entendu et écouté.

M. Mailhé : ce que je veux dire, c'est que si je n'ai pas de commission ou d'interlocuteur en cas de désaccord, je sais vers qui j'irais me tourner.

M. Lascret : je tiens juste tout de même à rappeler que le CIA est totalement facultatif.

M. Mailhé : le problème n'est pas là. Il peut être facultatif, mais là il y est. Donc, s'il y a un recours, auprès de qui l'agent s'adressera-t-il ? La question est toute simple. Si ce n'est auprès de son supérieur qui l'a noté, ou alors auprès d'un syndicat.

M. Lascret : un agent a sa structure hiérarchique qui saura lui expliquer les raisons de la notation.

M. Mailhé : non, il faut une instance assez neutre.

*Mme BOBO Françoise quitte la séance à 21 h 00*

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

*M. LORRAIN Guy donne procuration à M. BAË Jean-Philippe et quitte la séance à 21 h 02*

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

M. Lalanne : nous voyons que ces nouvelles mesures provoquent déjà un débat au sein du Conseil Municipal. Est-ce que des éléments nouveaux seront mis en application ? Est-ce que, tout raisonnablement, ne pourrions-nous pas maintenir cette commission de recours durant une période de rodage ?

Mme le Maire : pour vous donner un ordre d'idée, la commission de recours est intervenue pour cinq recours, à la demande des agents, en deux ans.

M. Gaubert : personnellement, je pense comme M. Lalanne. Elle ne fait pas de mal, elle ne sert peut-être à rien, mais elle existe. Une commission de recrutement a été créée, à votre demande, notamment l'Opposition, il y a quelques années, qui ne se réunit jamais et pour laquelle nous n'avons pas demandé la suppression. Je pense donc, comme le dit M. Lalanne, qu'il vaudrait mieux la maintenir durant une période de rodage, même si elle ne fonctionne pas, elle "ne mange pas de pain". Elle pourra peut-être être utile un jour.

Mme le Maire : je ne suis pas sûre qu'elle ait montré son utilité jusqu'à présent.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la suppression de la commission de recours selon l'explication ci-dessus apportée.

<b>VOIE</b>	Pour :	15
	Contre :	8 (Mmes Dubois et Rangoly, MM Gaubert, Lalanne, Mailhé, Perrot, Peter et Pilet -par procuration-)
	Abstention :	7 (Mmes Boyer, Calvo, Canté, Gosselin et Vitet, MM Franchina et Lorrain -par procuration-)
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Malet -par procuration-)

La majorité absolue n'étant pas atteinte, la commission de recours n'est pas supprimée.

**16 - AUGMENTATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN AGENT (délibération n° 2018-133)**

M. Lascret : suite à la demande d'un agent, et compte-tenu de la charge de travail du service urbanisme actuellement, et qui sera amenée à évoluer avec le déblocage des autorisations d'urbanisme du secteur lié à la station d'épuration intercommunale Défi Aussonnelle sise à la Salvetat Saint-Gilles, il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un agent du service urbanisme, et donc de créer 1 poste de rédacteur à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et de fermer 1 poste de rédacteur à 28/35<sup>ème</sup> à cette même date.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un agent du service urbanisme.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**17 - CRÉATION D'UN CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (délibération n° 2018-134)**

**M. Lascret** : le recrutement d'un Directeur des Services Techniques est toujours en cours, nous avons des difficultés pour trouver un candidat. Donc, en parallèle de la diffusion de l'offre pour recruter un fonctionnaire de catégorie A ou B, il est proposé de créer un Contrat d'Accroissement Temporaire d'Activité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une durée d'un an.

D'autre part, il est proposé de créer un Contrat d'Accroissement Temporaire d'Activité pour assurer la continuité des actions au sein du service jeunesse, selon les conditions suivantes : 1 contrat à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, pour une durée de 6 mois, sur un grade d'adjoint d'animation.

**Mme Rangoly** : le titre du point 17 est "création d'un contrat". J'en déduis qu'il y en a deux ?

**M. Lascret** : oui, il y a deux contrats.

**Mme Rangoly** : pour le premier, pourquoi la personne recrutée ne prend-elle pas le poste ouvert ?

**Mme le Maire** : en l'occurrence, le poste ouvert est un poste de fonctionnaire. Donc, si nous ne recrutons pas un fonctionnaire de catégorie A ou B, il faut trouver une autre solution pour avoir un contrat qui permette d'embaucher une personne qui pourrait être issue du privé. Nous nous donnons donc toutes les possibilités compte-tenu des difficultés de recrutement que nous avons. Nous ne sommes pas les seuls, c'est une problématique rencontrée par d'autres collectivités pour ce type de poste. Nous nous donnons donc une autre possibilité de recrutement qui ne soit pas celle d'un fonctionnaire.

**Mme Rangoly** : et le deuxième contrat, c'est pour quelle fonction ?

**M. Lascret** : il fait suite au départ d'une jeune, embauchée en EAv (Emploi d'Avenir). Elle a été remplacée par ce jeune en Contrat d'Accroissement Temporaire d'Activité, et il s'avère que son travail rendu répond tout à fait aux attentes du service. Il lui a donc été proposé une prolongation de six mois au sein du service jeunesse (CAJ).

**Mme le Maire** : il s'agit d'un jeune qui travaille d'ores et déjà dans ce service, il travaille parfaitement bien, rend le service attendu, et est heureux d'être là.

**Mme Rangoly** : il ne peut pas accéder au poste occupé par la jeune femme qui est partie ? Comment avez-vous dit qu'elle été embauchée ?

**M. Lascret** : c'est une jeune qui était en EAv. Les EAv sont des contrats qui n'existent plus.

**Mme Rangoly** : il n'y avait pas de poste de fonctionnaire ouvert à la Mairie ?

**Mme le Maire** : non. Pour l'instant, la question ne se pose pas, d'autant plus que ce jeune, 21-22 ans, se pose la question de savoir s'il reprendra ou pas ses études. Il n'est donc pas à l'ordre du jour de le stagiariser.

**Mme le Maire** propose au Conseil Municipal d'approuver la création des deux Contrats d'Accroissement Temporaire d'Activité ci-dessus décrits.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**18 - CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF (délibérations n° 2018-134 et 2018-135)**

**M. Lascret** : il s'agit de contrats proposés pour les vacances d'été 2018 pour le service jeunesse. Ce sont des Contrats d'Engagement Éducatif et des Contrats d'Accroissement Temporaire d'Activité. Il est donc proposé de créer :

Pour le club préados

- 1 contrat d'engagement éducatif pour une durée de 8 jours travaillés, les 9-10-17-18-24-26-31 juillet et 2 août
- 1 contrat d'engagement éducatif pour une durée de 3 jours travaillés, les 23-27 et 28 août
- 1 contrat d'accroissement temporaire d'activité, du 9 juillet au 3 août
- 1 contrat d'accroissement temporaire d'activité, du 20 au 31 août

Pour l'accueil au CAJ

- 1 contrat d'engagement éducatif pour une durée de 20 jours travaillés, du 9 juillet au 3 août
- 1 contrat d'engagement éducatif pour une durée de 10 jours travaillés, du 20 au 31 août

Pour l'accueil en structure en cas d'absence d'un agent

- 1 contrat d'engagement éducatif pour une durée de 20 jours travaillés, du 9 juillet au 3 août
- 1 contrat d'engagement éducatif pour une durée de 10 jours travaillés, du 20 au 31 août

Ces 2 contrats ne devraient pas être pourvus, ils sont ouverts au cas où il faudrait pallier l'absence d'un agent

Mme le Maire : ce sont les contrats habituels pour les vacances scolaires. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer les Contrats d'Engagement Éducatif et les Contrats d'Accroissement Temporaire d'Activité ci-dessus détaillés.

<b>VOTE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 19 - RÉGLEMENTATION DES CLÔTURES - DÉCLARATION PRÉALABLE A L'ÉDIFICATION (délibération n° 2018-136)

M. Marin : il est proposé de soumettre les clôtures à l'obligation de déclaration préalable, en raison de :

- leur importance visuelle dans le tissu urbain
- la nécessité de vérifier le respect des limites existantes et futures du domaine public avant les travaux d'édification des clôtures

De ce fait, cela permet de réagir dès l'instruction du dossier en cas de non-conformité au règlement.

En effet, l'article R 421-12 du Code de l'Urbanisme prévoit que le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration.

De plus, cette nouvelle délibération indiquera que les clôtures doivent respecter le règlement du Plan Local d'Urbanisme et abrogera la délibération du 10 juillet 2008 portant réglementation des hauteurs de clôture en limite séparative.

Un relevé des clôtures non crépiées a été réalisé par la Police Municipale. Un courrier sera envoyé aux propriétaires afin de leur demander de se mettre en conformité pour améliorer le cadre de vie de la ville. Le principe serait une lettre générale laissant un délai de six mois pour la réalisation des travaux. Et à la fin de ce délai, si le crépi n'est pas réalisé, leur adresser une lettre de mise en demeure.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre l'édification des clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

<b>VOTE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 20 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION A LA RÉGION OCCITANIE - RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME "BOURG-CENTRE" (délibération n° 2018-137)

M. Marin : une délibération a été prise le 18 décembre 2017 actant le dépôt du dossier de candidature auprès de la Région Occitanie dans le cadre du programme "Bourg-Centre". Une consultation a été lancée concernant l'étude pour l'élaboration du projet de développement et de valorisation du bourg-centre de la ville. Le cabinet Sol et Cité a remis une offre d'un montant de 29 600 € HT avec une tranche optionnelle pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le secteur prioritaire de la route de Tarbes de 9 500 € HT, soit un total de 39 100 € HT - 46 920 € TTC. Une réunion relative au cadrage de la mission est prévue le 2 juillet.

Il est proposé de demander une subvention auprès de la Région Occitanie pour la réalisation de l'étude correspondante. La subvention espérée est de 14 800 €, soit 50 % du coût HT. La Région a plafonné le montant des études à 30 000 € et ne prend pas en compte l'option d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Mme le Maire : le cabinet Sol et Cité a été le seul à répondre à notre appel d'offres.

Mme Rangoly : est-ce qu'ont été prises en compte les modifications de périmètre discutées en commission avec M. Pilet ? Il avait demandé, pour le chemin Bellevue, place du Trépadé, route de Tarbes des deux côtés

...

Mme le Maire : je pense que vous ne parlez peut-être pas de la même chose. Vous, vous parlez peut-être du périmètre lié à l'EPFO. Le cœur de ville, pour nous, va même au-delà car sera probablement travaillé le secteur Hournes-Portérény que nous avons gelé, c'est 13 ha. Nous sommes donc sur une réflexion très large.



Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie pour la réalisation d'une étude dans le cadre du programme "Bourg-Centre".

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 21 - PROJET DE PISTE CYCLABLE LE LONG DE LA ROUTE DE SEYSSES

Mme le Maire : nous en avons parlé lors du dernier Conseil Municipal, lors de la réunion publique concernant le Plan Local de Déplacement. Voilà où en est le dossier :

Nous avons sollicité la DGA pour acquérir une parcelle supplémentaire de trois mètres de large, sur le secteur impacté par la Rose de France. Nous avons eu une réponse positive sur le principe.

Nous avons pris contact avec la DREAL et le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, nous devons les rencontrer le 12 juillet.

Pour appuyer notre démarche, compte-tenu de la lenteur qu'avait prise le premier dossier, notamment avec le peu de réactivité du Ministère des Armées quant au fait de faire venir le bureau d'étude pyrotechnique sur site, nous avons écrit au Ministère des Armées, au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire afin d'appuyer notre démarche, qu'ils bousculent leurs collègues des Armées dont nous pouvons comprendre qu'ils ont d'autres soucis que cette petite bande de terrain. Nous avons également demandé le soutien de la Députée et des Sénateurs de la Haute-Garonne. J'ai également écrit à Mme le Sous-Préfet pour expliquer notre problématique. Ce que j'espère, c'est que toutes ces actions mises en synergie permettront d'avancer plus rapidement sur le dossier, qu'il ne traîne pas quatre années supplémentaires, et que nous puissions aboutir dans un délai beaucoup plus court. Sachant encore une fois que la DGA a accepté le fait que nous puissions faire un muret pour empêcher la progression de la Rosa Gallica. Encore faut-il que ce soit validé par la DREAL, et surtout par le Conservatoire Botanique.

Sachez que nous mettons tout en œuvre pour aboutir à une solution qui nous permette de réaliser cette piste cyclable qui nous tient tous à cœur. Il me semble avoir actionné tous les leviers possibles. Nous vous tiendrons au courant des retours des uns et des autres.

M. Mailhé : je suppose que la discussion que nous avons eue à ce sujet lors du dernier Conseil Municipal n'est plus d'actualité.

Mme le Maire : à savoir ?

M. Mailhé : nous avons demandé s'il était important de continuer ce projet-là ?

Mme le Maire : c'est le plus simple aujourd'hui, le plus direct. J'ai participé à un conseil de quartier à Aygolounguo, il y a une quinzaine de jours : je leur ai annoncé la mauvaise nouvelle. Ils ne conçoivent pas de faire des tours et détours. Déjà, simplement le fait de faire le détour par la Ferme de la Béguère : ils ne comprennent pas bien pourquoi nous n'arrivons pas à réaliser une piste cyclable tout le long de la RD 68 jusqu'à l'embranchement du chemin de Birazel, jusqu'à Bidot. Si en plus nous leur disons que nous allons faire un détour supplémentaire ... Il faut trouver l'emprise. Aujourd'hui, il n'existe pas de chemin qui permette de descendre à Bidot hors de la RD 68. Cela veut dire qu'il faudrait passer en plein milieu de zones agricoles, et vous n'imaginez pas la difficulté que nous rencontrerions avec la Chambre d'Agriculture car pour elle ces terrains-là sont intouchables. Il n'est donc pas dit du tout que nous ne connaissions pas les mêmes difficultés avec la Chambre d'Agriculture qu'avec la DREAL.

M. Mailhé : ce que je veux dire, c'est que nous en avons parlé au dernier Conseil Municipal, et qu'en fait c'était une discussion qui n'était pas utile. Je tiens à préciser que j'ai participé à une commission avec Mme Vitet au cours de laquelle nous avons commencé à parlé de repenser un peu ce projet-là parce que nous ne voyions pas d'aboutissement. Je pense donc qu'il est important de dire "oui, nous continuons", et à ce moment-là nous travaillerons en commission sur d'autres idées, d'autres projets.

Mme le Maire : il ne faut pas oublier qu'il y a le Touch à franchir. Cela signifie construire un pont ou une passerelle, ce qui représente des sommes conséquentes vu sa largeur et ses possibilités de montées. Cela ne se réalise donc pas aussi simplement.

Mme Vitet, Conseillère déléguée au développement durable : je pense que tu voulais faire référence aussi au chemin Nébout pour rejoindre ...

M. Mailhé : ... il y a cela aussi, nous nous posons la question de savoir si nous ne pouvions pas reporter cet investissement sur un autre projet ...

Mme Vitet : ... nous avons aussi envisagé la traversée à travers champs, envisagé d'autres pistes. Ce chemin Nébout est aussi une piste pour rejoindre la gare routière de Plaisance. Nous avons bien vu qu'il y avait le déplacement de loisirs, mais il y a aussi le déplacement de transport au quotidien pour les gens qui souhaitent rejoindre cette gare pour aller travailler.

Mme le Maire : voilà où nous en sommes, nous aurons l'occasion de reparler de toutes ces pistes cyclables.

**22 - LE MURETAIN AGGLO - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RGPD (délibération n° 2018-138)**

Mme le Maire : une présentation avait été faite lors du Conseil Municipal du 28 mai 2018 concernant le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD), approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. L'Agence Technique Départementale (ATD) de la Haute-Garonne a proposé de prendre en charge, pour les communes qui le souhaitent, la mission de Délégué à la Protection des Données (DPD) ; un marché public sera lancé. La ville de Fonsorbes est intéressée par cette proposition, sachant que cette adhésion est gratuite puisque la commune lui verse une cotisation.

Toutefois, il est nécessaire de s'adresser à la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo qui propose un groupement de commandes pour la réalisation d'un audit et l'accompagnement à la mise en conformité des fichiers, ce que ne fait pas le DPD. Aussi, il est proposé d'adhérer à ce groupement de commandes. La constitution du groupement de commandes et son fonctionnement étant formalisés par une convention, il est également proposé d'adopter cette convention. Le Muretain Agglo serait désigné comme coordonnateur du groupement de commandes. Le projet de convention était annexé à la convocation.

Avez-vous des questions ? Nous ne faisons que respecter ce qui a été mis en œuvre par le Parlement Européen en 2016.

Mme Rangoly : ce que vous dites, c'est que l'ATD ne propose pas la totalité de ce qui est nécessaire ?

Mme le Maire : oui. L'ATD propose simplement la mission de Délégué à la Protection des Données. Par contre, elle ne porte pas tout ce qui doit être réalisé pour l'audit et l'accompagnement à la mise en conformité des fichiers.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le Muretain Agglo pour la réalisation d'un audit et le choix d'un prestataire pour l'accompagnement à la mise en conformité des fichiers dans le cadre de la Protection des Données.

<b>VOIE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**23 - LE MURETAIN AGGLO - RAPPORT DE LA CLECT (délibération n° 2018-139)**

Mme le Maire : il s'agit d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) provisoire puisque la CLECT définitive sera en fin d'année. Pour ce qui concerne la commune de Fonsorbes, il n'y a aucune modification. La CLECT provisoire concerne les communes récemment entrées dans le Muretain Agglo à l'occasion de la fusion. La CLECT, réunie le 22 mai 2018, a produit un rapport suite aux transferts des compétences au Muretain Agglo, au 1<sup>er</sup> septembre 2017, de l'ex Communauté de Communes d'Axe Sud et de l'ex Communauté des Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle.

*Sortie de M. LASCRET Yves à 21 h 23*

Nombre de membres	Présents : 23	Votants : 30
-------------------	---------------	--------------

Aussi, il est demandé d'approuver ce rapport de la CLECT, qui a été transmis avec la convocation. Avez-vous des questions ?

Aucune question n'étant posée, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT du Muretain Agglo.

<b>VOIE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (M. Lascret)

*Retour de M. LASCRET Yves à 21 h 25*

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

**24 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH (SIECT)**

Mme le Maire : c'est une présentation que devait nous faire M. Lerat. Cependant, ce dernier a eu un empêchement ce soir, il avait préparé le document. Il s'excuse de ne pouvoir être présent. Il présentera donc ce dossier lors de la séance du 12 juillet prochain.

**25 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLÉE DU TOUCH ET DE SES AFFLUENTS (SIAH) - MODIFICATION DES STATUTS (délibérations n° 2018-140 et 2018-142)**

Mme le Maire : le Conseil Syndical du SIAH a approuvé, par délibération du 17 mai 2018, le projet de modification statutaire.

La modification des statuts comprend :

- l'extension du périmètre d'intervention du syndicat aux bassins versants de l'Aussonnelle, de la Garonne-moyenne, de la Louge et de la Tounis
- l'extension ou, le cas échéant, la restriction de son territoire sur les parties des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) actuellement adhérents du fait du mécanisme de représentation/substitution
- la dotation de deux nouvelles compétences à la carte que sont les items 4 et 12 de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement
  - Item 4 : maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols
  - Item 12 : animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- l'habilitation statutaire du syndicat à effectuer des prestations de services pour ses membres ou au profit de tiers

La délibération et les statuts étaient annexés à la convocation.

La commune est toujours membre du SIAH pour les autres compétences qui ne concernent pas la GEMAPI, principalement la gestion des ressources en eau.

C'est un dossier dont nous avons déjà parlé, et dont nous reparlerons à l'occasion de l'avancée du dossier GEMAPI pour la création d'un syndicat comprenant les EPCI et le Département. C'est toujours en gestation.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification statutaire du SIAH.

<b>VOIE</b>	<b>Pour :</b>	31
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0

**26 - SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT-RÉSEAU 31**

M. Marin : il s'agit du projet de la station d'épuration intercommunale "Défi Aussonnelle" qui entre, nous l'espérons, dans sa dernière phase, c'est-à-dire la création du réseau de liaison entre la station de Fontenilles et celle de Cantelauze pour rejoindre la station intercommunale de la Salvétat Saint-Gilles. Les travaux sont bien préparés. Cet après-midi, dans cette salle, une réunion s'est déroulée entre toutes les entreprises qui seront parties prenantes dans la réalisation des travaux. Ces travaux consisteront en la liaison en réseaux, soit en pression, soit en gravitaire. Il y a des problèmes de calendrier étant donné que les travaux doivent être réalisés à proximité du groupe scolaire et du collège de Cantelauze. Il a donc été privilégié de réaliser les travaux durant les vacances scolaires, et de poursuivre avec les travaux entre Fontenilles et Cantelauze, et ensuite sur le chemin de Thiere vers la Salvétat Saint-Gilles. Sur le réseau en direction de la Salvétat Saint-Gilles, il y a aussi une contrainte, celle de devoir réaliser les travaux durant le repos végétatif afin de ne pas abîmer les plantes et espèces à protéger. Ces travaux débuteront donc dès la fin de l'année scolaire. Nous avons mis en demeure les entreprises de terminer les travaux entre Fontenilles et la Salvétat Saint-Gilles au pire pour avril 2019 ; nous espérons que cette mise en demeure portera ses fruits, et que nous verrons bientôt la fin de notre problème.

De plus, il y a le problème de la réalimentation de l'Aussonnelle ; je vous ai à plusieurs reprises parlé de cette réalimentation. Il a été décidé, en Conseil Syndical du SMEA-RESEAU 31, d'assujettir à petite taxe les communes traversées par l'Aussonnelle afin de démontrer à l'Agence de l'Eau l'implication de toutes ces communes par la remise en état de la rivière Aussonnelle.

Mme le Maire : sachant qu'elle ne traverse pas Fonsorbes, bien que nous allions en bénéficier, nous ne serons pas concernés par cette taxe.

M. Marin : tout à fait.

Mme le Maire : nous pouvons donc espérer que ces travaux se feront en temps utile de façon à ce que, comme cela nous avait été annoncé par le SMEA-RESEAU 31, nous puissions brancher la commune sur la station d'épuration de la Salvetat Saint-Gilles mi 2019.

M. Gaubert : il avait effectivement été convenu que les travaux se feraient durant les vacances pour les groupes scolaires. Vous aviez également évoqué la possibilité de refaire le parking de Cantelauze.

Mme le Maire : oui.

M. Gaubert : allez-vous l'intégrer ?

Mme le Maire : oui. Ce ne sont pas les mêmes entreprises, mais c'est effectivement prévu ...

M. Gaubert : ... ce n'est pas le même chantier ?

M. Marin : il ne s'agit pas du parking, mais de l'esplanade du CAJ de Cantelauze, cela a une grande importance, je vous l'expliquerai. Les travaux seront donc réalisés en préalable. Il y a eu un petit problème, à savoir que l'entreprise n'a pas pu bénéficier des engins de travaux publics nécessaires au début des travaux, en début de semaine. Les travaux débiteront donc début de semaine prochaine.

Mme le Maire : sachant que, bien entendu, une fois que l'esplanade aura été réalisée, il est hors de question que les engins qui participeront aux travaux de mise en place du réseau, puissent stationner sur l'esplanade en question. Je crois que cela aussi a d'ores et déjà été prévu afin de ne pas se retrouver avec des dégradations.

M. Marin : le SMEA-RESEAU 31 fera effectuer un contrôle par huissier de l'état du revêtement de l'esplanade.

**27 - MOTION CONTRE LA PRIVATISATION DE L'EXPLOITATION DES CONCESSIONS HYDRAULIQUES ET PLUS LARGEMENT L'ÉNERGIE ET L'EAU (délibération n° 2018-141)**

Mme le Maire : la mise en demeure de la Commission Européenne presse le gouvernement français à privatiser l'exploitation des concessions hydroélectriques. Le gouvernement français lui a donc fait une proposition avec un calendrier de privatisation.

Cette privatisation fait peser de lourdes menaces, de notre point de vue, sur le devenir de ce Service Public. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une motion contre la privatisation de l'exploitation des concessions hydrauliques et plus largement de l'énergie et de l'eau. Au-delà de la production d'électricité, je crois que cela représente 30 % de l'électricité produite aujourd'hui en France, les barrages alimentent les villes en eau potable, permettent des activités de loisir et l'arrosage des cultures. Cela nous paraît donc un bien collectif, et, de notre point de vue, il serait tout à faire regrettable que quelqu'entreprise privée puisse en devenir gestionnaire, comme cela a d'ores et déjà été le cas pour certains services

Le projet de motion était annexé à la convocation. Avez-vous des remarques à formuler, des modifications à y apporter ?

M. Lalanne : nous ne participerons pas au vote.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la motion contre la privatisation de l'exploitation des concessions hydrauliques, et plus largement de l'énergie et de l'eau.

<b>VOIE</b>	Pour :	26
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	5 (Mme Dubois, MM Lalanne, Gaubert, Perrot et Peter)

**28 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

Mme le Maire : aucune décision n'a été prise.

**29 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES**

Groupe "Fonsorbes Source d'Avenir"

1. Concernant la sécurisation de la piste cyclable Saint-Lys/Fonsorbes traversant la future RD 37, est-il possible d'avoir l'ensemble des démarches effectuées par la Mairie, si d'autres organismes ou communes ont été interpellés sur ce sujet, quelles ont été les réponses et peut-on s'en satisfaire ? Cette piste cyclable est l'une des plus utilisées du fait de la proximité du lycée et du centre commercial, la sécurité de nos concitoyens doit être une de nos priorités.

**Mme le Maire :** cette piste cyclable est un sujet abordé lors de toutes les réunions organisées avec la DVI (Direction de la Voirie et des Infrastructures) en précisant qu'il serait tout à fait dommageable de couper la piste cyclable, utilisée par les lycéens, mais aussi par de nombreux Fonsorbais et Saint-Lysiens qui s'y promènent à pieds, en vélo, qui y courent. Cependant, aucune réponse satisfaisante n'a été apportée. Ce sera à l'étude. Le Maire de Saint-Lys est également intervenu, sans doute de façon plus virulente que ne nous l'avons fait puisqu'il est directement impacté du fait que ce sont ses lycéens qui circulent sur cette piste cyclable, mais n'a pas non plus eu de retour satisfaisant. J'ai donc encore interpellé, suite à cette question, le Conseil Départemental. Voilà le mail que j'ai envoyé à l'ingénieur chargé du service études ouest, appartenant à la Direction Adjointe des Actions Territoriales Nord, Direction des Routes (DVI), sachant que j'avais déjà écrit au Président, M. Méric sur cette problématique de la RD 37 : *"la piste cyclable/piétonne va être interrompue par la RD 37. Les véhicules venant de Fontenilles vers la RD 632 qui vont aborder le rond-point vont-ils être ralentis avant le passage de la piste cyclable ? Si oui, comment ? Ralentisseur, bandes rugueuses ? Merci de votre réponse par retour de mail."* La réponse a été la suivante : *"Bonjour, Suite à nos échanges, votre demande fera l'objet d'une analyse et d'une réponse étayée afin de vous garantir la prise en compte de la sécurité de tous les usagers de la future RD 37 au droit du giratoire avec la RD 632, et plus particulièrement les cyclistes et les piétons."* Nous sommes donc toujours dans cette phase d'étude, mais il va falloir qu'ils se dépêchent de la réaliser puisque les travaux sont en cours. Chaque fois, il m'a été répondu qu'il s'agissait d'une route départementale qui avait pour vocation d'alléger la densité de circulation sur nos communes respectives, Fonsorbes et Saint-Lys. M. Serge Deuilhé et moi-même avons répété la même chose, à savoir que, certes, c'est une départementale, mais pour autant elle n'est pas en zone rurale, mais en zone urbaine, avec une piste cyclable très fréquentée. La seule chose qui soit prévue aujourd'hui, ce sont des barrières pour ralentir les vélos. C'est-à-dire que lorsque les vélos arriveront au rond-point, ils seront obligés de ralentir très significativement avant de se lancer sur la traversée de la RD 37. J'espère qu'ils mettront, a minima, des bandes rugueuses. Lorsque je l'avais déjà évoqué, il m'avait été répondu que les riverains n'aimaient pas les bandes rugueuses du fait du bruit occasionné, ce à quoi j'ai répondu qu'il n'y avait pas de riverains sur ce secteur. Le Conseil Départemental m'a alors répondu qu'il y en aura peut-être demain, ce à quoi j'ai répondu que "demain", ce sera peut-être d'ici une dizaine d'années, et qu'à ce moment-là, le jour où il y aura des riverains, il sera toujours temps de les raboter. Il me semble qu'il serait possible d'installer des bandes rugueuses, vu la réponse qui m'a été oralement apportée. Nous n'allons donc pas abandonner. Voilà où nous en sommes.

**M. Mailhé :** je pense qu'il faut plus que des bandes rugueuses. Nous avons à proximité un lycée, des enfants qui rentrent à Saint-Lys. Si jamais il y a un problème sur cette route, nous nous en sentirons responsables parce que nous en discutons à l'heure actuelle. De quand date le mail que vous avez envoyé au Conseil Départemental ?

**Mme le Maire :** je l'ai envoyé cette semaine suite à votre question. Mais, je l'avais déjà interpellé sur ce sujet. Chaque fois que nous avons une réunion de présentation, deux problèmes étaient évoqués : le chemin des Moundinats complètement coupé et qui ne sera plus utilisable puisqu'il y aura des fossés, et cette problématique de piste cyclable. J'ai demandé à M. Serge Deuilhé de me transmettre les courriers qu'il a lui-même envoyés, je devais les recevoir dans la journée, mais je ne les pas eus. Mais, je pourrais vous les communiquer le 12 juillet prochain. Les demandes sont récurrentes, comme je le disais au Président du Conseil Départemental, ils sont en train de construire une départementale rurale, comme ils la feraient au fin fond du département. Or, ce n'est pas ce dont il s'agit. Cependant, ils sont dans l'idée d'un contournement, donc ce doit être roulant.

**M. Mailhé :** c'est ça le problème : si c'est roulant, cela implique la dangerosité de ce passage.

**Mme le Maire :** leur argument est que les véhicules ralentissent à l'abord d'un rond-point.

**M. Mailhé :** je pense que nous devons tous nous associer à ce problème-là parce que ce seront nos enfants qui sortiront du lycée. Je pense qu'il faut que nous essayons tous d'apporter notre petit plus afin de pouvoir infléchir les discussions au niveau du Conseil Départemental.

**Mme le Maire :** si vous le voulez, nous pouvons adopter une motion ce soir demandant au Conseil Départemental de trouver une solution satisfaisante pour ralentir la vitesse des véhicules à l'abord du rond-point. Je vais solliciter nos Conseillers Départementaux ; Mme Leclerc est une Conseillère Départementale extrêmement présente et qui travaille.

**M. Mailhé :** c'est important. Merci.

**M. Lalanne :** la problématique est équivalente au rond-point situé à Fontenilles, avec les accès menant sur la rocade, les accès de la route Saint-Lys-déchetterie, et les accès de Fonsorbes où il y a énormément de circulation, où il y a une piste cyclable aussi.

**Mme le Maire** : oui, et les enfants viennent du collège. Effectivement, ce n'est pas sécurisé, si ce n'est que par un passage piétons.

**M. Mailhé** : je parle de cette piste parce que les travaux sont en cours. Nous n'allons donc pas réaliser une route pour s'apercevoir, un an après, qu'il faut ajouter un ralentisseur, faire un surcoût sur les travaux. Tant que nous sommes en travaux, il faut en profiter.

**Mme le Maire** : nous rédigerons donc une motion demain, nous l'enverrons aux différents groupes par mail, vous nous dites ce que vous en pensez, et nous l'enverrons au Conseil Départemental, soit demain, soit lundi matin.

**La Directrice Générale des Services** : il est difficile d'adopter une motion qui n'était pas prévue à l'ordre du jour. La prévoir éventuellement pour la séance du 12 juillet prochain.

**Mme le Maire** : de mon point de vue, il ne faut pas traîner. Le fait qu'elle n'ait pas été prévue à l'ordre du jour est-il rédhibitoire ?

**La Directrice Générale des Services** : non, ce n'est qu'une motion, ce n'est pas une décision.

**Mme le Maire** : donc, nous ne traînons pas, nous sommes tous d'accord sur ce sujet. Nous la rédigerons donc, et vous la communiquerons. Si elle vous convient, nous la transmettrons au Conseil Départemental le plus rapidement possible.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la motion pour l'aménagement sécurité en amont du rond-point de la RD 37 et de la RD 632.

<b>VOTE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

### Groupe "Agir pour Fonsorbes"

#### 1. Stockage d'encombrants devant des résidences.

Certaines résidences (chemin de la Béouzo et route de Bragot) voient un amoncellement d'encombrants et de détritux stocké à leur entrée depuis plusieurs semaines.

**Mme le Maire** : nous allons peut-être nous répartir le travail parce que les causes sont multiples. M. Baë peut éventuellement commencer par expliquer ce qui est arrivé à notre camion des encombrants.

**M. Baë** : nous avons eu quelques soucis avec le camion. Nous avons eu une panne majeure au niveau de la tourelle qui nous a obligés à ressouder une partie du socle principal du bras de la grue. Nous avons d'abord hésité à faire cette réparation en raison de l'âge du camion ; nous avons cherché un camion d'occasion, que nous n'avons pas trouvé. Nous avons donc procédé à la réparation. Suite à cette réparation, il a fallu remettre le camion relativement en état en vue du contrôle règlementaire que nous devons faire pour valider la réparation. Il y avait notamment un arrêt d'urgence hydraulique que nous avons eu beaucoup de mal à trouver. Le camion était chez Méca TP qui, le vendredi, a pu terminer la réparation. Mais, il a été volé, chez ce garagiste, dans la nuit de dimanche à lundi. Le camion étant équipé d'une balise, nous avons pu le retrouver au camp de Ginestou, à Toulouse. Il a été brûlé quelques jours après.

**Mme le Maire** : effectivement, deux jours après, ils nous appelaient pour nous dire qu'ils avaient retrouvé le camion, mais brûlé. Nous devons le récupérer à la fourrière, à Toulouse.

**M. Baë** : du coup, nous avons cherché d'urgence un camion, j'ai épluché le "Bon Coin", nous avons fini par en trouver un du côté d'Angers, je crois. Il avait 6 000 km, était en bon état. Il ne s'agit pas d'une simple grue, c'est en fait un bras forestier pour attraper les encombrants. Il nous a été livré il y a une dizaine de jours. Le service du ramassage des encombrants a donc été interrompu durant un certain temps, bien que nous continuions à intervenir ponctuellement, moi le premier, pour des demandes émanant de personnes âgées ou de personnes à mobilité réduite. Nous continuons à le faire manuellement. Le service du ramassage des encombrants reprendra la semaine prochaine. Cela nous permettra de compenser un peu les gens qui déversent leurs déchets un peu partout plutôt que d'aller à la déchetterie. Nous avons eu notamment des demandes que nous n'avons pas pu honorer. Malheureusement, dans ces cas-là, les gens ne cherchent pas à comprendre, ils mettent devant la résidence tout un tas de déchets qui viennent attirer d'autres déchets, pas forcément des gens de la résidence, ce sont des gens qui passent, qui viennent déposer leurs déchets là. Effectivement, les déchets s'accumulent. Nous espérons qu'avec l'arrivée du camion la situation revienne acceptable assez rapidement.



**Mme le Maire** : cela dit, une autre réflexion a été menée, conduite par Mme Vitet auprès des bailleurs privés et sociaux, qui manifestement donne des résultats.

**Mme Vitet** : initialement, c'est parti d'une constatation, notamment sur les résidences situées chemin des Carrelasses, puisque nous avons, de manière récurrente, des déchets déposés devant le chemin des Carrelasses. Nous avons donc convoqué le bailleur social, Promologis, ainsi que le syndic pour les logements privés. Lors de cette réunion, il est apparu que le bailleur privé demandait à l'entreprise chargée du ménage de vider le local des encombrants qu'ils ont à l'intérieur de la résidence. Je me suis alors interrogée sur la traçabilité que nous pouvons avoir de ces encombrants puisque c'est une entreprise. Si elle va à la déchetterie, c'est qu'obligatoirement nous devrions avoir un retour, elle devrait pouvoir obtenir la traçabilité. Aussi, j'ai adressé un courrier à Promologis qui a pu nous remettre les justificatifs à propos de la gestion des encombrants et de la traçabilité qu'ils avaient pu obtenir. Par contre, le bailleur privé n'a pas répondu, mais, miraculeusement, il y a eu beaucoup moins de déchets déposés. Donc, après cela, nous avons fait un recensement des bailleurs publics et privés, à qui nous avons envoyé un courrier leur demandant s'ils pouvaient nous fournir la traçabilité des encombrants qu'ils récupéraient au niveau de leurs résidences. Une réunion est prévue avec les Chalets, je crois que ce sera lundi prochain. Nous essayons, au fur et à mesure, de les rencontrer. L'obligation, aussi, c'est de voir avec les bailleurs existants s'ils peuvent construire un local au sein de leurs structures pour y déposer les encombrants, et que chaque structure collective gère ces encombrants. Pour l'instant, cela ne concerne que les logements collectifs. L'idée, également, est de voir, dans le cadre du PLU, pour les nouvelles constructions, que ces locaux pour encombrants soient effectifs et construits en même temps que les bâtiments.

**Mme le Maire** : oui, effectivement, cela fera partie du règlement du PLU. Et pour finir, pour la résidence "les Jardins de Rose", route de Bragot, nous avons écrit au syndic. Nous l'avons eu au téléphone, et lui avons dit que nous allions le mettre en demeure d'enlever les déchets car en l'occurrence les encombrants ne sont pas sur l'espace public, mais sur l'espace privé. Il nous a répondu qu'il venait de faire établir un devis pour les faire enlever ; c'est donc prévu. De même, nous les rencontrerons pour leur dire que nous n'avons pas l'intention d'intervenir puisqu'il s'agit du domaine privé. Peut-être que cela finira par interpeler tous ceux qui ne se comportent pas bien, à savoir ceux qui déménagent et déposent leur mobilier en partant, mais également ceux qui se font livrer du mobilier ou de l'électroménager neuf et qui oublient juste de demander au livreur d'embarquer le vieux, ce qui est d'ores et déjà prévu, payé via l'éco taxe. Il est évident que nous ne réglerons pas tout, mais l'un dans l'autre, nous nous rendons compte que les démarches qui ont été faites par Mme Vitet ont donné des résultats puisque cela a tout de même interpellé un certain nombre de bailleurs, mais nous ne les lâchons pas.

*Intervention d'un Elu hors micro ...*

Oui, pareil pour les portes du Gers, mais nous n'étions pas sur les encombrants. Mais il est vrai que d'être vigilants et de les interpeler de façon très régulière sur des choses bien cadrées a donné des résultats, nous allons donc continuer. De toute façon, le service va reprendre puisqu'un certain nombre de Fonsorbais ont accepté et ont fort bien compris le fait que nous ne pouvions pas leur rendre le service attendu ; ils ont donc gardé l'encombrant en question dans le jardin en attendant de pouvoir le déposer devant la porte. Avons-nous répondu à vos questions ?

**M. Gaubert** : c'est moi qui vous ai posé la question. Si je comprends bien, cela relève du service du ramassage des encombrants ou pas ?

**Mme le Maire** : lorsqu'il s'agit du domaine privé, normalement nous n'avons pas à intervenir.

**M. Gaubert** : est-ce que devant la porte c'est privé ?

**Mme le Maire** : en l'occurrence, sur les Jardins de Rose, oui. Là où ils déposent, c'est privé. Lorsque nous regardons le cadastre, il ne s'agit pas d'un espace public, mais d'un espace privé. Si cela permet de les sensibiliser et de les responsabiliser, nous n'aurons pas tout perdu. Cela ne veut pas dire que nous n'irons plus, mais peut-être que ce qui s'est passé là et le fait que nous ayons créé un précédent, dans le sens où ce sont eux qui le géreront, permettra peut-être de sensibiliser, à la fois le syndic, et également les habitants. C'est ce qu'il s'est passé aussi sur les Carrelasses.

**M. Baë** : il y a juste un élément qu'il est important de préciser, que j'essaie de répéter sans cesse. Nous considérons comme encombrant un objet qui ne rentre pas dans le coffre d'un véhicule. Souvent, nous avons des demandes pour de la vaisselle ou autres. Pour ces objets, nous leur disons non. A partir du moment où ils demandent le service du ramassage des encombrants, il s'agit bien d'encombrants.

**Mme le Maire** : c'est tellement plus facile ... Pardon, je n'avais pas terminé de lire la question, il restait cette partie, à laquelle nous avons répondu :

"Au-delà de l'image de "dépotoir" donnée aux habitants et visiteurs, quelle solution la commune peut-elle apporter pour résoudre ce problème, récurrent par ailleurs ?"

2. Quelles actions sont conduites pour engager systématiquement les constructeurs dans un processus d'équipements en énergie renouvelable ? (proposition déjà formulée antérieurement par notre groupe)

**Mme le Maire :** nous avons regardé ce qui pouvait être fait. Les actions ne peuvent être que de l'ordre de l'incitation ; nous leur demandons gentiment s'ils veulent bien le faire. Des communes ont mis en place des incitations financières par le biais de dégrèvements fonciers ou d'aides directes financières. Nous, nous n'avons pas évoqué le fait d'en arriver là. Nous pouvons l'écrire, notamment sur le PLU, que nous souhaitons ces équipements. Pour autant, nous sommes sur un vœu pieu, rien qui ne puisse imposer à quiconque de faire ce type d'installation sur son domicile, qu'il s'agisse d'un collectif ou d'un individuel.

**M. Lalanne :** la question posée visait surtout les bâtiments collectifs, bien entendu.

**Mme le Maire :** oui. Nous avons eu l'occasion, lorsque nous avons rencontré les bailleurs sociaux, de leur soumettre l'idée. Le problème, c'est que cela a un surcoût, il est clair qu'ils ne sont pas dans cette optique. Pourtant, ce serait quelque chose d'intéressant dans le sens où, à terme, nous pourrions espérer que cela fasse baisser le coût pour les usagers. Nous le voyons au CCAS, au travers de la commission permanente : pour certains logements sociaux, les charges d'électricité ou de gaz sont colossales. Est-ce une mauvaise gestion de la part des locataires ? Est-ce effectivement des bâtiments vieillissants ? Mais, le fait d'aller vers de l'énergie renouvelable permettrait peut-être, à terme, de baisser ces coûts. Mais, les bailleurs sociaux ne sont pas très ouverts à cette idée. Je crois qu'aujourd'hui ils regardent le montant de l'investissement.

**M. Lalanne :** c'est dommage pour la planète.

**Mme le Maire :** oui, c'est dommage pour la planète. Mais, nous sommes sur du court terme.

**Mme Vitet :** Colomiers Habitat vient d'embaucher une personne chargée du développement durable.

**Mme le Maire :** nous sommes plus sur le quotidien du mode de vie des habitants que dans l'investissement sur le bâti.

**Mme Vitet :** par rapport au bâti, Mme Hernandez a demandé au Conseiller chargé de l'énergie au Muretain Agglo les photos aériennes de tous les bailleurs publics afin que nous puissions analyser avec lui s'il y a des déperditions plus particulières. A ce moment-là, nous essaierons de faire du forcing auprès d'eux dans l'intérêt des habitants qui y logent.

### Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Dans un article de la Dépêche du Midi, en date du 18 juin, le Maire de Plaisance du Touch évoque des travaux de voirie pour le projet de Val Tolosa à hauteur de 4 millions d'euros pour les trois communes, Plaisance, la Salvetat et Fonsorbes. Quelle est la part à charge pour notre commune ?

**Mme le Maire :** il n'y en a pas puisque ce sont des provisions faites au fil de la vente antérieure des terrains.

Aucune somme ne semble avoir été prévue au budget 2018 que vous nous avez présenté cette année.

**Mme le Maire :** c'est normal puisque nous n'avons aucune raison de le budgétiser.

Quels sont les coûts restants encore à la charge de notre ville sur ce projet ?

**Mme le Maire :** une convention a été signée par nos prédécesseurs en 2013, dont je vais vous donner lecture, au moment de la dissolution du SIDEXE :

*"La commune de Plaisance s'engage à régulariser le montant des provisions retenues sur le résultat du SIDEXE au titre des travaux d'aménagement et de l'achat des réserves foncières, au plus tard le 31/12/16, ou six mois après la réalisation des opérations pour lesquelles elles ont été constituées. Le reliquat éventuel (positif ou négatif) sera réparti entre les communes de Fonsorbes et de la Salvetat respectivement à hauteur de 10 % et 17,27 %. Le présent protocole pourra être modifié d'un commun accord entre les parties."*

Cela signifie que si, effectivement, il y avait des travaux de voirie qui allaient au-delà des sommes d'ores et déjà mises de côté, nous serions partie prenante pour 10 %. Nous n'avons plus qu'à espérer que ce ne soit pas le cas.

Que pensez-vous si ce projet ne se réalise pas ?

**Mme le Maire :** je pense que les espèces protégées auront gagné.

Etes-vous de l'avis de M. Escoula ?

**Mme le Maire** : c'est-à-dire sur le fait qu'il tienne absolument à ce qu'il se fasse ?

**M. Lalanne** : oui.

**Mme le Maire** : je crois que nous avons déjà eu cette réponse en Conseil Municipal. Le groupe n'avait pas souhaité se positionner. Si vous voulez avoir mon avis personnel, je pense que c'était un projet du 20<sup>ème</sup> siècle. J'allais dire qu'il y a 15 ans, 20 ans, 25 ans, ce projet correspondait effectivement à l'attente d'une partie de la population. Mais aujourd'hui, je crois que les centres commerciaux dimensionnés comme Val Tolosa, s'il sort, ce qui paraît quand même compromis, ne correspondent plus aux attentes, les gens ne souhaitent plus fréquenter ce type de Centre Commercial, nous ne sommes plus sur ce mode de consommation-là. Voilà, c'est mon avis.

2. Le projet immobilier au 12 chemin Bénech va être validé. Il semblerait qu'un projet similaire, sur ce même chemin, soit en cours d'étude. Pouvez-vous nous en dire plus ?

D'autres projets, de ce même genre, seraient-il en cours de négociation sur le territoire de notre commune et pouvez-vous nous en parler ?

**Mme le Maire** : il n'y en a pas. Il y aurait pu en avoir un, plus petit, mais en l'occurrence il ne se fera pas puisque M. Marin a gentiment expliqué à l'aménageur que nous ne voulions pas du projet qu'il portait.

**M. Marin** : un autre projet du type de celui du 12 chemin Bénech a été proposé par un aménageur, mais uniquement verbalement, en haut du chemin Bénech. Nous lui avons dressé un tableau extrêmement noir des aménagements routiers qu'il devrait faire pour que cela corresponde aux besoins et à l'accès. Il a donc remballé son projet, et l'a transformé. Il voulait abattre une vieille maison, je l'avais expliqué en commission d'urbanisme, et créer trois petits collectifs. Maintenant, il a complètement changé d'avis : il réhabilite la maison et fait quatre petits pavillons à côté, sur des terrains relativement étendus, ce qui correspond à ce qu'il se fait tout autour de ce bâtiment. Pour le projet dont parlait Mme le Maire, j'en avais également parlé en commission des finances, l'aménageur souhaitait acheter cinq maisons en bas du chemin Bénech, à côté du rond-point de Gaulle, faire une série de collectifs. Là aussi, nous lui avons expliqué qu'il s'acheminait vers une grande déconvenue étant donné que nous étions en révision de PLU, que nous mettrions un sursis à statuer, que la zone, telle que nous la concevions dans le futur PLU, ne serait pas du tout ce qu'il attendait.

**Mme le Maire** : ce qui l'a surtout découragé, c'est de savoir que ce ne pourrait de toute façon n'être que du R + 1, alors que son projet concernait au moins du R + 2.

**M. Marin** : c'était sur le bord de la départementale, mais dans ce secteur-là, il n'est prévu que du R+1. Tout cela l'a fait repartir sans aller plus loin dans son projet.

**Mme le Maire** : nous sommes en train de finaliser le règlement du PLU, donc avec la mise en œuvre, lorsqu'il sera opposable, de la notion de coefficient de Biotope. Nous espérons pouvoir instaurer quelque chose de suffisamment sévère et dissuasif sur l'ensemble de la commune. Cependant, après avoir échangé avec nos interlocuteurs de la DDT (Direction Départementale des Territoires) et autres, il semblerait que ce ne soit pas possible. Nous sommes donc sur deux coefficients de Biotope différents en fonction de la définition de zones plus ou moins vertes. Mais, l'objectif est de bien contrecarrer la volonté que pouvaient avoir des aménageurs de nous proposer à nouveau des constructions telles qu'elles étaient évoquées pour le 12 chemin Bénech. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

**M. Marin** : pour mettre en place tous ces dispositifs, tel que nous l'avons expliqué en commission d'urbanisme, nous avons été obligés de modifier le PADD. Nous vous le proposerons donc au prochain Conseil Municipal, parce que sans le modifier, nous ne pouvons pas défendre correctement la révision du PLU avec ces coefficients de Biotope.

**Mme le Maire** : avons-nous répondu à vos questions ? *La réponse est apportée hors micro.*

## 30 - INFORMATIONS DIVERSES

Festiv'Eté

**Mme le Maire** : M. Chouard vous rappelle le Festiv'Eté du 30 juin.

**M. Chouard** : ce sera un Festiv'Eté spécial Etats Unis, à partir de 10 h 00 sur le Trépadé, avec de nombreuses animations : Fonsorbes Danse à 11 h 45 et 14 h 00, démonstration de football américain sur le terrain du Trépadé à partir de 11 h 00, un concert le soir. Vous êtes donc tous invités à venir sur le Trépadé, de 10 h 00 à 23 h 00.

**Mme le Maire** : exposition de vieilles voitures, un match de football américain, et autres.

### Guinguette

**Mme Voisin** : en principe, la guinguette de Bidot ouvrira ses portes dimanche, entre 11 h 00 et après 19 h 00, pour une première.

**Mme le Maire** : à suivre durant tout l'été.

**Mme Voisin** : je vous rappelle qu'ils proposent des produits bio en circuit court, et qu'ils utilisent de la vaisselle non jetable ou recyclable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Mme le Maire  
SIMÉON Françoise

La Secrétaire de Séance  
RANGOLY Sylvie

